Ex dono auctoris
Boulenger de Rivery.
Paris, 1er Prairial an 12.

[BOULENGER DE RIVERY, C.F.F.]

RECHERCHES
SUR LES MIMES
ET
PANTOMIMES.

RECHERCHES

HISTORIQUES ET CRITIQUES

SUR QUELQUES ANCIENS

SPECTACLES;

ET PARTICULIEREMENT

SUR LES MIMES

ET

SUR LES PANTOMIMES,

AVEC DES NOTES.

A PARIS,
Chez JACQUES MERIGOT, fils, Quay des Auguſtins, au-deſſus de la rue Gilles-Cœur.

M. DCC. LI.
Avec Approbation & Privilege du Roi.

Digitized by the Internet Archive
in 2018 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/rechercheshistor00boul

PREFACE.

LES Ballets Pantomimes qui ont aujourd'hui tant de ſuccès ſur le Théâtre Italien, les Spectacles de la Foire, qui depuis la ſuppreſſion de l'Opéra-Comique, ſe réduiſent à ces ſortes de Pièces, nous ont fait préſumer que le Public recevroit avec plaiſir une Hiſtoire des anciens Pantomimes. Elle mettra en état de les comparer avec les modernes, & de juger auxquels on doit

donner la préférence ; ce paralelle pourra ſervir à former ce genre qui vient de (*a*) s'introduire parmi nous, & à lui donner tous les avantages qu'il avoit dans le ſiécle d'Auguſte. Cet Empereur ne dédaignoit pas de venir lui-même aux Repréſentations des Pantomimes, & de les encourager par ſes ſuffrages & par ſes bienfaits. C'eſt ainſi qu'un puiſſant Monarque récompenſe un

(*a*) Les anciens Pantomimes qui formerent nos premiers Spectacles, étoient ſi imparfaits, qu'ils méritent à peine ce titre.

Acteur né, excellent Comique, mais inimitable dans la compoſition des Ballets Pantomimes, génie même, ſi on peut l'être dans ce genre. M. Deſhaies eſt ſi heureux dans l'invention, ſi ingénieux dans les plans, & ſi exact dans l'exécution, qu'il ſemble que les bornes où il s'eſt arrêté ſoient celles de l'Art. Mais ces Recherches où l'on a recueilli tout ce que les anciens Auteurs ont dit des Pantomimes de leur tems, prouveront que ces derniers étoient de

beaucoup ſupérieurs aux nôtres, & ont atteint le point de perfection, après avoir parcouru dans l'eſpace de pluſieurs ſiécles cette carriere dans laquelle nous ne faiſons que d'entrer, quoique nous y avancions à grands pas. Tous les Arts ſe forment par dégrés. Si les perſonnes qui s'exercent dans celui des Pantomimes, s'y appliquoient quelque tems & travailloient de plus en plus à la perfectionner, elnous feroient peut-être éprouver bien-tôt une nou-

velle ſorte de plaiſir plus flatteuſe que nous ne pouvons à préſent nous l'imaginer. Eh ! pourquoi ces Ballets ne formeroient-ils pas à Paris, ainſi qu'ils ont fait long-tems à Rome, un Spectacle particulier ? On peut aſſurer qu'il auroit la ſupériorité ſur tous les autres, ne fut-ce que par le mérite de la nouveauté.

Nous avons une quantité d'Ouvrages ſur les anciens Spectacles, mais il y eſt à peine parlé des Mimes & des Pantomimes, qui ont été aſſez célébres

pour être seuls les objets d'un Ouvrage intéressant. L'on a profité des Recherches que les Anglois & les Allemands ont faites sur cette matiere ; il y a quelques endroits que l'on a traduits presque littéralement d'une Dissertation imprimée à Hambourg qui a paru sçavante & judicieuse. L'on y a joint des Recherches nouvelles & des Réflexions qui ont rapport aux mœurs & au goût de la Nation Françoise.

RECHER-

RECHERCHES
HISTORIQUES ET CRITIQUES
SUR LES MIMES
ET
SUR LES PANTOMIMES.

PREMIERE PARTIE.

De leur origine, & des tems où ils ont été en vogue.

CE nom *Pantomime* est formé de deux mots Grecs, παν qui signifie *tout*, & μιμος qui signifie *Comédien*, & qui répond

plus exactement à l'ancien mot François *Histrion ;* ce qui nous donne une double idée de la signification du mot *Pantomime.* On appelloit ainsi des hommes qui se donnoient en spectacle au peuple, & qui représentoient en gesticulant, sans parler eux-mêmes, & sans avoir personne à leur côté qui parlât pour eux. On les nommoit aussi *Tout Comédiens*, parce qu'ils sçavoient, par de simples mouvemens, par des signes & par des gestes, exprimer de la maniere la plus parfaite & la plus sensible toutes les passions, tous les caracteres, tous les événemens, enfin toutes les choses possibles. (*a*).

(*a*) Voyez *l'introduction historique & critique à la connoissance des anciens Auteurs Latins*; ouvrage écrit en Allemand. Tom. 1. p. 260.

Pour se former une idée juste des Pantomimes, il faut s'arrêter au siécle d'Auguste; on peut dire que cet art étoit alors à son point de perfection. Les Pantomimes avoient fait tant de progrès dans ce siécle, qu'ils représentoient des Pieces entieres de Théâtre; au lieu que leurs gestes & leurs danses n'avoient servi jusqu'alors que d'intermedes aux Tragédies & aux Comédies. Il se présente ici deux questions principales. Y a-t-il eu des danses Pantomimes à Rome ou ailleurs avant le siécle d'Auguste? Et s'il y en a eu, quels ont été les progrès & les avantages des Pantomimes du siécle d'Auguste?

Ceux qui ont examiné ce sujet avec le plus d'exactitude soutiennent, que l'on avoit déja eu

cette sorte de spectacles longtems avant le siécle d'Auguste. Dans le Dictionnaire Historique Universel (*a*), on fait remonter les Pantomimes jusqu'au tems d'Achille & de Platon. L'on ajoûte qu'il y avoit des Pantomimes à Rome dans les plus anciennes Comédies. Calliaque (*b*) prétend trouver l'origine des danses Pantomimes dans les Ouvrages d'Aristote, & remarque d'après Lucien que ces danses sont presque aussi anciennes que le monde même, & qu'elles ont été inventées pour représenter le mouvement des Astres. Il préfere pourtant à toutes les autres opinions celle d'Aristote qui a

(*a*) Aussi écrit en Allemand.
(*b*) *De ludis scenicis Mimorum & Pantomimorum.* c. 9. &

écrit que la Poësie & la danse, comme deux sœurs jumelles, étoient du même âge, & qu'ainsi de tems immémorial il y avoit eu des danses tragiques, comiques & satiriques, qui représentoient les mœurs, les passions & les actions des hommes. On a donné le nom de danses Pantomimes à celles qui représentoient des fables par de simples mouvemens, par des signes & par des gestes. M. le Professeur Gottsched (*a*) se rapporte aussi à Aristote, qui dans le premier Chapitre de son Art Poëtique fait expressément mention des imitations des Danseurs. Ce Philosophe Grec ajoûte qu'ils

(*a*) M. Gottsched dans les Notes qu'il a jointes à la traduction Allemande du Dictionnaire de Bayle. Voyez à l'Article *Bathille*.

expriment ainſi les mœurs, les paſſions & les actions. Il eſt clair par là qu'il y avoit déja eu du tems d'Ariſtote, & par conſéquent quelques ſiécles avant celui d'Auguſte des danſes de Théâtre propres à repréſenter nos actions. Monſieur Meneſtrier (*a*) attribue l'origine de toutes les danſes aux Proceſſions & autres Cérémonies de la Religion des Anciens : il ſe fonde ſur l'exemple de la ſœur de Moïſe, des filles de Siloh, de David, & ſur d'autres traits de l'Ecriture Sainte. Lucien va plus loin, & fait remonter ces danſes juſqu'à Orphée & à Muſée. Dans l'origine de Rome, le fondateur Romulus avoit déja introduit les *Saliens de Mars*

(*a*) Des Ballets anciens & modernes. p. 8. 9. &c.

(*a*), eſpece de Prêtres-danſeurs. Les Satires ont auſſi d'abord danſé ſur le Théâtre en l'honneur de Bacchus ; les Curetes danſoient en faiſant un grand bruit, & repréſentoient ainſi celui que l'on avoit fait à la naiſſance de Jupiter, pour empêcher que Saturne n'entendît pleurer ce Dieu enfant, & ne le dévorât comme les autres fils de Cibéle. On met ordinairement au nombre des Danſes Pantomimes la Danſe Militaire ou Pirrique, qui étoit formée par des perſonnes toutes

(*a*) Voyez le Traité de Gutberleth dans ſes Opuſcules, imprimés à Francperc en 1704. Mr. Semmler vient de publier un Livre intitulé *Spicilegium ad Tractatum Gutberlethi de Saliis Sacerdotibus.* Voyez auſſi les Relations de Hambourg, N°. 88, an. 1748.

armées, & dans laquelle on figuroit toutes les parties de la Tactique, & toutes les manœuvres de laguerre; on y voyoit des attaques, des retraites, des mêlées; tantôt les Danseurs s'escrimoient, faisoient de l'espadon, tantôt lançoient le javelot, & paroient les coups en baissant le corps, ou en opposant le bouclier. Quelques-uns attribuent l'invention de cette Danse à un Curete nommé *Pirrichus*; & si l'on en croit Xénophon dans sa Ciropédie, cette Danse fut en usage chez les Thraces, chez les peuples de la *Mysie* & de la *Mautinie* (*a*). Saumaise a enfin prouvé que la coutume de représenter les Poëmes Dramatiques par les

(*a*) Lib. 6. Cap. 1.

mouvemens des mains & des pieds, eſt bien antérieure au ſiécle d'Auguſte (*a*). Cependant le mot *Pantomime* étoit tout-à-fait ignoré des Anciens, & Suidas remarque (*b*) qu'il étoit même inconnu aux Romains dans le tems de la République.

Le même Auteur aſſure que la Danſe des Hiſtrions, auſſi bien que leur nom n'avoit commencé que ſous Auguſte. Zoſime eſt en cela d'accord avec Suidas, & parmi les différentes raiſons qu'il allégue de la décadence de l'Empire Romain, il cite les Danſes des Hiſtrions, introduites par Auguſte & inconnues auparavant. Zonaras les fait auſſi commencer au même tems. Juſte Lipſe a ſuivi

(*a*) Dans ſes notes *in Voſpici carinum.*
(*b*) Dans l'Αθηνοδωρον.

trop aveuglément le ſentiment de Suidas & de Zoſime ſur les Pantomimes, & il en a été repris avec raiſon par Saumaiſe. Quelques-uns ont oſé avancer que Mecene étoit l'inventeur des Danſes Pantomimes, & d'autres que c'étoit Auguſte lui-même. Suidas, par exemple, ne doute pas qu'elles n'ayent été inventées par cet Empereur (*a*), & qu'il ne les ait introduites par le moyen des deux premiers Pantomimes, dont nous parlerons bien-tôt. Il eſt certain qu'Auguſte, ainſi que tous les grands Princes dont il eſt le modèle, aimoit beaucoup les Spectacles; il ſe donnoit la peine de compoſer lui-même des Tragédies; ſon Ajax eſt aſſez connu; n'ayant pû l'ache-

(*a*) Dans l'Ορχησις.

ver, il effaça tout ce qu'il en avoit fait. On lui demanda ce que faisoit son Ajax. Auguste répondit : *Incubuit Ajax in spongiam.* Mais parce qu'il a eu le goût des Spectacles, est-on en droit de lui attribuer l'invention des Pantomimes ? Voici comme M. Bayle s'efforce de justifier Suidas, & d'interpréter son sentiment (*a*). On voit, dit M. Bayle, » que Suidas ne veut » dire autre chose, sinon qu'Au» guste a approuvé & introduit » le premier l'invention des » grands Danseurs ; » on ne peut pas non plus soutenir raisonnablement que ce soit Mecene ; il n'a point eu plus de part qu'Auguste à cette invention. Remarquons ici que Juste Lipse dans ses Notes sur Tacite a

(*a*) Dictionnaire de Bayle. Art. Batille.

cru être le premier qui ait découvert qu'Auguſte étoit l'inventeur de ces Danſes ; mais il n'y avoit point lieu de s'applaudir d'une pareille découverte, qui d'ailleurs n'en étoit pas une, Suidas ayant avancé la même erreur avant Juſte Lipſe.

Ferrure montre d'après Tite-Live (*a*) que les Pantomimes ont commencé preſque avec la République Romaine, & qu'on les avoit appellés autrefois Hiſtrions. Cet Hiſtorien raconte qu'une troupe de Batteleurs s'étoient tranſportés à Rome du fond de l'Etrurie, & qu'on leur

(*a*) *Lib. VII. c.* 1. Ce fut ſelon Tite-Live ſous le Conſulat de *Titus Sulpitius Péticus*, & de *Caïus Sulpitius Stotus*. Voyez *Cuſpinianus in faſtos Caſſiodori, p.* 159. On prétend que les Pantomimes étoient venus de Lidie en Etrurie, & de là on les avoit ſurnommés *Ludiones*.

avoit donné le nom d'*Hiſter*, mot Toſcan qui ſignifie Danſeur (*a*), & dont on a fait le mot Hiſtrion. Cette ſorte de Comédiens danſoient au ſon de la flute avec des attitudes & des geſtes aſſez décens. Ils chantoient auſſi & repréſentoient en même tems par leurs geſtes les ſujets de leurs chants. Quelques années après le Poëte *Livius Andronicus* donna occaſion à quelque changement; le peuple l'engagea à repréſenter une piece pluſieurs fois de ſuite, ce qui l'obligea de chanter trop & le rendit enroué. Il demanda alors la permiſſion de mettre à côté de lui un autre Chanteur pour déclamer ſon Rôle; ce qu'on lui accorda. Livius Andronicus l'accompagna par des geſtes &

(*a*) *Voſſii etimol.* V. *Hiſtr.*

par des attitudes. L'on obſerva que ſes actions furent beaucoup plus vives, n'étant pas obligé de chanter en même-tems ; c'eſt pourquoi l'on conſerva cette maniere. Calliaque ſoutient encore que la Danſe a été ſur le Théâtre Romain long-tems avant la Tragédie & la Comédie. Les Anciens, dans leurs Tragédies & Comédies, ſe ſervoient du Chœur & de l'Orqueſtre ; on conſerve encore aujourd'hui ce dernier, mais le Chœur des Anciens étoit compoſé d'un grand nombre de perſonnes qui jouoient des inſtrumens & chantoient en même-tems. Elles ſervoient à repréſenter une troupe de monde, que l'on s'imaginoit avoir dû être préſente à l'action principale de la piece. Le Chœur fut

donc inventé par néceſſité, & conſervé à cauſe de ſon utilité; mais on en abuſa dans la ſuite. Euripide, célèbre Poëte Tragique, fit paroître un jour ſur le Théâtre, & dans un Chœur des Furies qui portoient des flambeaux allumés. Cet endroit de la piece fit tant d'impreſſion, que des enfans frapés de ce ſpectacle en moururent de frayeur, & que des femmes qui avoient apparamment l'imagination foible, accoucherent avant terme. Ce fut par cette raiſon que le Chœur ſi nombreux alors fut réduit à quinze perſonnes au plus par une Ordonnance expreſſe du Magiſtrat. Enfin les Chœurs tomberent par là dans l'aviliſſement; on ne les employa plus qu'à dire des groſſieretés & à injurier les

Spectateurs ; ce qui détermina le Sénat d'Athenes à les supprimer entiérement dans les Comédies qui ont toujours été plus licentieuſes, & à ne les permettre que dans les Tragédies où la majeſté & la triſteſſe des ſujets avoient empêché les Chœurs de dégénérer.

La ſuppreſſion des Chœurs dans les Comédies donna lieu à une nouvelle invention des Romains qui avoient adopté les uſages des Grecs, pour en devenir les rivaux. Ainſi les Romains firent auſſi des Comédies ſans Chœurs. Mais ils s'aviſerent d'introduire à leur place des joueurs de flutes, pour remplir les Entre-actes, & pour divertir les Spectateurs par la muſique. Bien-tôt ils y joignirent des Hiſtrions fort adroits

qui

qui amuſoient les Spectateurs par différens geſtes. On s'apperçut que l'on pouvoit rendre encore ces Intermedes plus agréables & plus intéreſſans, en les diſpoſant de maniere qu'ils euſſent quelque rapport à l'action principale. Dans cette vûe on fit répéter aux Muſiciens & aux Hiſtrions le ſujet de l'Acte que l'on venoit de jouer. Non-ſeulement la muſique exprimoit par des accords les différentes paſſions de chaque perſonne qui avoit paru dans l'Acte; mais les Hiſtrions repréſentoient de plus par la ſituation du corps, par les geſtes des mains & par les ſignes du viſage toutes les actions, & cela ſi parfaitement que ce langage muet parut bientôt plus éloquent que la déclamation même, qui eſt ſouvent

froide. On appella ces Hiſtrions des Mimes. Il s'agit de rechercher à préſent quels ont été ces Mimes, ſi ce ne ſont pas ces mêmes Hiſtrions Romains qui avoient fait un Spectacle à part, mais qui depuis furent admis dans toutes les Comédies. (*a*)

Le peuple qui trouve communément plus de goût à des tours de paſſe-paſſe, qu'à des choſes véritablement ingénieuſes, ſépara enfin à Rome des Comédies ces Entre-actes de Mimes, & en compoſa une eſpece particuliere de pieces de Théâtre, à qui l'on donna pa-

(*a*) Il eſt vrai que les Lacédémoniens eurent auſſi leurs Mimes, mais tout différens de ceux des Romains, qui en cela ont été pour ainſi dire originaux, & ont emprunté très-peu de choſe des Grecs. Les Mimes Grecs repréſentoient des abſurdités, ce qui leur avoit fait donner le nom de Paradoxologue, παραδοξόλογος.

reillement le nom de Mime ; ainſi ce nom ſignifioit également l'Acteur & la piece. Le mot Grec μιμεῖσθαι imiter, ne marque pas ſeulement l'origine de ce nom, il fait connoître auſſi la nature de cette ſorte de Spectacles ; car une piece Mime conſiſtoit dans une imitation parfaite & très-ſenſible des diſcours & des actions des hommes. Les Romains devinrent de plus en plus efféminés ſous leurs Empereurs, & ſe livrerent tout entiers au plaiſir, & ſur-tout à la nouveauté. Le Spectacle des Mimes profita de ces circonſtances, & ſupplanta la Comédie réguliere, à laquelle il devoit ſa naiſſance. Il ſe ſoutint ſeul durant pluſieurs ſiécles ſur les Théâtres de Rome. Dans cette ſorte de Spec-

tacles, il paroiſſoit toujours ſur la Scene deux Acteurs, l'un chargé *des premieres parties* ou du premier Rôle, déclamoit les Vers de la piece ; l'autre chargé *des ſecondes parties* ou du ſecond Rôle exprimoit par des geſtes & des attitudes le ſens & la paſſion contenus dans les paroles que le premier Acteur prononçoit (*a*). Le premier Rôle fut long-tems joué par les Poëtes eux-mêmes, qui ne ſe contentoient pas d'avoir fait la piece, mais qui la déclamoient auſſi ſur le Théâtre, & ſe faiſoient un devoir d'y repréſenter le principal perſonnage ; de là vient qu'on les nomma Βεολογοι, pour exprimer qu'ils

(*a*) *Ut puerum credas ſævo dictata magiſtro*
Reddere, vel partes Mimum tractare ſecundas.
Horat. Epiſt. Lib. 1.

peignoient très-vivement les mœurs; on leur donna encore le nom d'Αρεταλογοι, ce qui signifie des hommes qui donnent des préceptes de vertu. A l'égard de ceux qui faisoient les secondes parties, ou Histrions & imitateurs, qui ne s'exprimoient que par des gestes, on les appella ετολογοι, pour signifier qu'ils rendoient très-exactement les mœurs, les mouvemens & toutes les actions des hommes par un lagage muet. On voit donc que ce qu'a inventé *Livius Andronicus*, un des anciens Histrions, se rapporte parfaitement aux Mimes. C'est aussi une preuve que les Mimes ont tiré leur origine de ces anciens Histrions ou Comédiens.

Après ce que nous venons de dire, il nous sera facile de

faire voir l'origine des Pantomimes; mais il eſt encore néceſſaire de mettre ici quelque choſe des Mimes. Souvent leurs repréſentations ſe faiſoient d'une maniere très-ſcandaleuſe, avec des mouvemens obſçenes & laſcifs. On fut obligé de régler auſſi ſur ces repréſentations le ſens du Poëme Dramatique même, & par ce moyen, les pieces Mimes ne furent pas toujours les plus honnêtes du Théâtre Romain. Ovide prétend excuſer ſes vers laſcifs, en diſant que les Auteurs des Mimes en faiſoient encore de plus indécens, & n'en étoient pourtant point punis (*a*). Le but de la plupart de ces pieces n'é-

(*a*) Scribere ſi fas eſt imitantes turpia Mimos,
Materiæ minor eſt debita pœna meæ.
Ovid. Triſt. L. 2.

toit pas d'inſtruire le peuple, mais de le faire rire par des bouffonneries. C'eſt de là que le judicieux Horace deſaprouve pareillement les Mimes, & leur préfere de beaucoup les autres Spectacles (*a*). On réforma pourtant cette ſorte de pieces, & elles devinrent moins mépriſables; ainſi la diſtinction que l'on a faite des pieces Mimes morales, & des Mimes burleſques n'eſt pas ſans fondement; il n'eſt gueres poſſible de ne point l'admettre quand on parcourt avec attention les fragmens des Mimographes.

Les Mimes étoient à peu près ce qu'eſt ſur les Théâtres modernes un Impromptu; on ne doit donc pas y chercher une

(*a*) Ergo non ſatis eſt riſu diducere rictum
Auditoris. *Horat. Epiſt. L. 1.*

disposition réguliere : elles étoient faites pour remplir les momens de loisir du peuple, qui s'embarasse fort peu de l'art ou des regles, & se plaît bien mieux à des farces & à des balourdises qui le font rire. Ainsi l'on ne trouvoit pas dans les Mimes cette unité si nécessaire à une bonne piece de Théâtre ; il n'y avoit ni caracteres, ni intrigues, ni dénoûment : c'étoit un mêlange monstrueux de sottises burlesques & de bons mots satiriques, (*a*) de préceptes moraux & d'indécences bouffonnes & lascives. On comprend assez que les Auteurs Mimes n'avoient pas beaucoup de pei-

(*a*) Ils ne ménageoient pas même l'Empereur. *Capitolin. in Marc. Anton. Philos. c. 29.* A Marseille on leur deffendit de représenter à cause de leurs indécences. *Valer. Maxim. Lib. 2. c. 6.*

ne

ne à finir leurs pieces ; ils n'avoient besoin d'aucun dénouement ; ils s'échapoient du Théâtre souvent à l'instant où l'on s'y attendoit le moins, & la piece étoit finie. Cicéron (*a*), parlant d'une information faite à la hâte & en désordre, dit qu'elle avoit fini non comme une Comédie, mais comme une farce Pantomime, où l'on ne trouve aucun dénouement, où l'Acteur disparoît soudain. Dans cette sorte de Spectacles la toile tomboit dès que le chef de la Troupe faisoit donner le signal avec des castagnettes. Il est encore évident que les pie-

(*a*) *Cic. pro Cæl.* N°. 27. *Grævius* sur cet endroit définit la piece Mime, *sermonis cujuslibet motusque sine reverentia, vel factorum turpium cum lascivia imitatio.* Il ajoûte que les Acteurs Mimes n'avoient point d'égard à la liaison des Scenes.

ces Mimes ne pouvoient pas être diviſées en Actes, ni en Scenes, puiſque l'on n'y traitoit aucune fable ſuivie.

Les Acteurs Mimes ſont auſſi appellés par quelques Auteurs *Planipedes*, parce qu'ils paroiſſoient les pieds nuds. On ſait que les Acteurs des Tragédies chauſſoient le Cothurne, eſpece de bottes qui n'alloient qu'aux genoux, & dont les Acteurs d'aujourd'hui conſervent encore à peu près la figure. On diſtinguoit les Acteurs Comiques par leurs Brodequins, chauſſure plus ordinaire & moins élevée; mais les Acteurs Mimes ne mettoient jamais de maſques ni aucun habit extraordinaire, ou de caractere. Ils n'avoient jamais dans leurs pieces aucune action principale ni

ſuivie ; ils ne repréſentoient que des farces ſans aucune liaiſon ; d'où il ſuit que ne mettant jamais ſur la Scene aucun caractere marqué & ſoutenu, ils ne pouvoient ſe ſervir des habits, appellés de caractere. Ils avoient néanmoins la tête raſée comme nos Arlequins ; ce n'étoit point qu'ils affectaſſent ce caractere particulier, mais parce que les anciens regardoient comme une choſe indécente d'avoir la tête raſée. Les Mimes profiterent de ce préjugé pour venir à bout du deſſein qu'ils avoient de ſe rendre très-ridicules & de faire rire le peuple : ce fut par le même motif qu'ils ſe barbouillerent de ſuïe, car ce n'étoit pas pour empêcher qu'on ne les reconnût, ainſi que les anciens Auteurs

Grecs se barbouilloient de lie. Les Auteurs Mimes ne se défiguroient que pour exciter les ris du peuple. Ils crurent devoir aussi dans les mêmes vûes se couvrir de peaux d'animaux au lieu d'habits, ce qui contribua à leur donner l'air grotesque qu'ils affectoient. Au reste les Acteurs Mimes eurent le sort de tous ceux qui font les plaisans, & qui pour faire rire les autres se rendent ridicules eux-mêmes. On regardoit les Mimes comme de vils bouffons, & on les accabloit d'invectives & d'opprobres; ils étoient exposés au mépris & à la pétulance du peuple même qui alloit jusqu'à leur donner des soufflets & des croquignoles (*a*). Il faut convenir qu'ils

(*a*) *Tertull. de Spectac. Cap.* 23.

juſtifioient par leur conduite le mépris univerſel où ils étoient tombés : avilis par état, ils n'avoient rien à ménager, ils donnoient dans toutes ſortes de débauches, & ſe livroient aux excès de l'impiété ; ce qui juſtifioit les mauvaiſes idées que l'on avoit conçues de leur vile profeſſion. C'eſt de là que Juvenal dit que l'Acteur Mime Lentulus repréſentoit un Voleur ſi naturellement, que l'on voyoit bien qu'il étoit vraiment digne de la potence (*a*). Nous pourrions rapporter ici un grand nombre de traits pareils contre les Acteurs Mimes & leurs pieces (*b*) ; mais il nous

(*a*) *Laureolum velox etiam bene Lentulus egit*
Judice me dignus vera cruce.
Juvenal. Sat. 8.

(*b*) On les ſurnomma *Scurræ*, *Samiones*, *Copreæ*, *Stercorei*, *&c.*

reſte à dire des choſes plus importantes.

Les Romains ſe laiſſerent corrompre par les plaiſirs, & en devenant plus policés perdirent les vrayes vertus, qui accompagnent la rudeſſe des mœurs. Cette perte entraîna celle de la République : bientôt ces maîtres de la terre dégénérerent, & furent les eſclaves de leurs paſſions. Ce fut alors qu'ils gouterent les farces groteſques des Acteurs Mimes, & ne ſe contentant pas de les admirer dans les Spectacles publics, ils pouſſerent l'extravagance juſqu'à s'en ſervir dans les cérémonies domeſtiques & juſques dans les funérailles, où l'on employa l'Archimime. Quelques Auteurs le prennent pour le Chef ou le Tribun des

Mimes ; mais ce ſentiment eſt attaqué par d'autres avec aſſez d'avantage ; quoiqu'il en ſoit, il eſt naturel de penſer qu'on s'eſt ſervi des Mimes dans les funérailles, avant d'employer l'Archimime; mais le plus grand uſage des Mimes fut dans les grands feſtins. Dès que les Romains commencerent à regarder la volupté comme une vertu, ils s'efforcerent de réunir tous les plaiſirs des ſens, & la ſimple muſique durant leurs repas ne leur parut point ſuffiſante ; il leur fallut encore un divertiſſement pour les yeux. Je ne m'arrête point ici aux Eléphans qu'ils faiſoient amener dans leur ſalles à manger (*a*). Mais à quels excès ne porterent-ils point le luxe, enrichis

(*a*) *Plin. Lib. 8. Cap 2.*

des dépouilles des nations qu'ils vainquirent & des tréſors immenſes qu'ils emporterent de l'Aſie, & qui acheverent de détruire l'œconomie, la vertu des premiers Romains. Telle fut à peu près l'époque où les Acteurs Mimes furent introduits dans les grands feſtins. On y introduiſit en même-tems des Nains, des perſonnes monſtrueuſes & difformes, & enfin par degrés des Gladiateurs. Auſſi quelques Romains qui dans une ſi grande dépravation de mœurs étoient reſtés vertueux & raiſonnables n'aſſiſtoient à ces repas que lorſque la bienſéance ne leur permettoit pas de s'en diſpenſer. Pour s'informer de ces faits plus particulierement, il n'y a qu'à lire le Traité (*a*) de

(*a*) Pag. 76. & 86.

Ciacconius *de triclinio* ; cet Auteur rapporte un grand nombre d'autorités qu'il seroit trop long de citer ici, & que l'on pourra consulter pour trouver de quelle maniere on se servoit autrefois des Acteurs Mimes : on peut aussi à cet égard lire l'ouvrage de Ferrare (*a*); c'est à ces deux Auteurs que nous sommes obligés de renvoyer les Lecteurs curieux de ces particularités, car nous ne nous sommes proposés dans cette dissertation que de traiter succinctement des choses les plus intéressantes.

Au reste il y avoit dans le jeu des Acteurs Mimes un art que

(*a*) Il est nécessaire de remarquer que tous les passages qui font mention des *Scurræ* & des *Copreæ*, doivent s'entendre des Mimes, par exemple *Plin. Lib. 9. Ep.* 17. *Suet. in Tib. Cap.* 61. *&c.*

l'on ne pouvoit s'empêcher d'admirer ; car ſans parler, ils s'exprimoient par des geſtes & par des attitudes ſi parfaitement, que les Spectateurs entendoient entiérement tout ce que les Acteurs vouloient dire ou repréſenter. C'eſt ainſi que le Poëte Manilius décrit l'art des Mimes:

Nunc ſaturo geſtu, referetque affectibus ora,
Et ſua dicendi faciet, ſoluſque per omnes
Ibit perſonas, & turbam reddet in uno,
Aut magnos Heroas aget, ſceniſque togatas.
Omnis fortunæ vultumque per ora reducet,
Quodque aget id credes ſtupefactus imagine veri. (a)

Il eſt vrai que quelques-uns appliquent aux Pantomimes ce paſſage qui eſt très-beau ; mais on verra qu'il convient mieux aux Mimes, ſi l'on veut ſe rap-

(a) *Lib.* 5.

peller ce que nous avons dit plus haut de la disposition de leurs pieces. Non-seulement des hommes étoient devenus si habiles, quoique nés de la lie du peuple Romain ; mais des femmes excelloient aussi dans cet art, on les appelloit Actrices Mimes, *Mimæ*.

Voilà tout ce que nous avions à dire des Mimes (*a*). Il nous sera facile maintenant d'apprendre à connoître les Pantomimes, & à les distinguer des Mimes. Nous aurons ainsi évité plusieurs digressions dans lesquelles d'autres Auteurs qui ont traité ce sujet n'ont pû s'empêcher de tomber ; car il est nécessaire d'avoir grande attention à séparer

(*a*) *Cicer. in Phil.* Cap. 24. Horat. L. 1. Sat. 2.

ce que les anciens nous ont dit des Mimes & des Pantomimes. (*a*)

Saumaiſe prétend (*b*) qu'avant le ſiécle d'Auguſte les Pantomimes n'avoient repréſenté par des danſes & par des geſtes que pour remplir les Entre-actes des Tragédies & des Comédies, juſqu'à ce que les Pantomimes Pilade & Batille s'étant ſéparés de la Troupe des Acteurs Comiques & Tragiques l'euſſent emporté ſur eux & euſſent donné les premiers un Spectacle qui n'étoit com-

(*a*) Une grande partie de ce que l'on vient de dire des Mimes ſe trouve dans le Traité Allemand de M. Muller; mais on a ici ajouté pluſieurs choſes que l'on a jugé pouvoir ſervir d'éclairciſſement. A l'égard des Pantomimes, ce ſavant ne nous a rapporté que très-peu de choſe, & d'ailleurs ce qu'il en dit ne nous paroît pas trop juſte.

(*b*) *In Voſc. p.* 836.

posé que de danses & de gestes. Le même Auteur réfute aussi le sentiment de Saint Jérôme qui assure (*a*) que Pilade avoit dansé le premier sur le Théâtre de Rome au son des flutes & durant les chants du Chœur, & qui ajoûte qu'avant ce tems-là les Histrions avoient toujours dansé & chanté en même-tems; mais on avoit déja commencé du tems de Livius Andronicus, Poëte & Comédien, à épargner aux Danseurs la peine de chanter eux-mêmes. On leur avoit déja donné un Musicien qui chantoit tandis qu'un autre jouoit de la flute. Bayle pense aussi d'après Saumaise qu'il est très-vraisemblable que les Pantomimes ont tiré leur origine des Tragédies & des Comédies;

(*a*) *In Euseb. Chron.*

Mr. Muller (*a*) adopte ce sentiment, & fait remonter l'origine des Pantomimes à la Tragédie & à la Comédie anciennes. Un Acteur étant devenu enroué il fit déclamer son Rôle par un autre, & s'étant mis à côté de lui, il représenta de la maniere la plus vive par des mouvemens & par des gestes ce que l'autre déclamoit; c'est ce que Tite-Live appelle *ad manus cantare*. Cependant dans la suite on sépara ces Histrions des Théâtres ordinaires, & l'on en fit une nouvelle espece de Spectacles. On ne trouve rien de plus à cet égard dans le Dictionnaire Historique Universel dont nous avons déja fait mention.

(*a*) Premiere Partie de l'Introduction critique à la connoissance des Auteurs Latins.

En nous conformant au sentiment de Saumaise & de ses Partisans, nous ne ferions, ce me semble, que revenir aux Mimes dont nous avons fixé l'époque & l'origine à la séparation de la Tragédie de la Comédie ; mais personne ne nous paroît avoir mieux traité l'histoire des Pantomimes que Calliaque ; il fait voir qu'ils tirerent par degrés leur origine des Mimes. A ce sujet, il réfute Saumaise qui avance, comme nous venons de le voir, que Pilade avoit le premier séparé la danse des Comédies & des Tragédies, & l'avoit introduite seule sur le Théâtre, ce que Saumaise en effet n'a pu prouver par aucune autorité satisfaisante. Calliaque soutient au contraire que les danses particulieres des Pan-

tomimes ont été en vogue long-tems avant ce Pilade & ce Batille. En un mot, les Pantomimes ſont ces anciens Hiſtrions qui ont pris une nouvelle forme; auſſi Macrobe donne-t-il le nom d'Hiſtrion à Pilade (*a*). Il eſt inconteſtable que les Hiſtrions devinrent peu à peu des Mimes, & ſe ſéparerent enfin de la Tragédie & de la Comédie. Après cette ſéparation quelques Mimes, par un exercice continuel, porterent leur art ſi loin, qu'ils furent repréſenter une intrigue ſuivie, une action principale, au lieu que les autres Mimes n'avoient repréſenté que des farces ſans aucune liaiſon. L'art des Mimes avant le ſiécle d'Auguſte, étoit déja

(*a*) *Macrob. L. 2. c. 7. Pilades Hiſtrio cùm in Herculem furentem prodiſſet, &c.*

parvenu

parvenu au point d'exprimer des actions principales, mais il restoit en cela même beaucoup d'imperfection ; tous les arts se sont ainsi formés par degrés. Les Mimes se sont servis d'abord d'une voix, & se faisoient chanter ce qu'ils vouloient exprimer ensuite par leurs mouvemens. Une seule flute composoit alors tout leur Orqueſtre ; mais tandis qu'Auguſte parvenu à l'Empire, se distinguoit sur ce grand Théâtre, & jouoit le plus beau Rôle de l'Univers, le Pantomime Pilade s'acquit une réputation à sa maniere, mérita le suffrage des Romains, & triompha de tous les Acteurs de son tems ; car tout a sa célébrité. Pilade flatté de ses succès, voulut les rendre encore plus bril-

lans, & fit accompagner ſes danſes d'un Orqueſtre complet & d'un Chœur entier de voix. Les talens de ce Pantomime lui attirerent les bienfaits d'Auguſte, qui charmé d'apprendre l'hiſtoire, & les progrès des différens arts, demanda un jour à Pilade ce qu'il avoit ajoûté à la danſe? » Des fifres, des flu» tes & des voix, » répondit aſſez heureuſement Pilade, en ſe ſervant du treizième vers du dixième Livre de l'Iliade (*a*). Les Hiſtrions juſqu'à ce tems-là ne s'étoient ſervis en effet que d'une ſeule flute, & d'une ſeule voix. Mais Pilade le premier employa des Chœurs de muſique vocale & inſtrumentale. On ajoûte qu'il étoit ſi conſom-

(*a*) Αυλων σοριγγων τ' ενοπην ὁμαδον τ' ανδρωπων.

mé dans son art qu'il jouoit, ou plutôt qu'il dansoit ainsi toute sorte de pieces entieres sur le Théâtre. Les Histrions appellerent cette nouvelle maniere de danser la danse Italique. Elle renfermoit la danse Tragique, la Comique & la Satirique. Si on lui donnoit ces différens noms, ce n'est pas qu'elle fût un mêlange de ces trois genres, mais parce que sans les confondre, elle les conserva tous trois. C'est alors qu'a commencé le nom *Pantomime* ; & c'est Pilade qui a perfectionné cet art dans le siécle d'Auguste, ce que prouve un passage de Lucien (*a*) ; mais on ne doit pas conclure de là, ainsi qu'ont fait quelques sçavans, que Pilade avoit porté l'art des Pantomi-

(*a*) *De Saltat.* 8.

mes au plus haut degré de perfection ; car nous allons faire voir le contraire, ce qu'a déja entrepris Calliaque.

Avant de donner les preuves de ce fait, il nous reste à faire quelques remarques essentielles. Et d'abord Pilade avouant lui-même qu'il n'avoit fait qu'ajoûter quelque chose aux jeux des Pantomimes, il s'ensuit que ces jeux étoient en usage avant lui, comme on vient de le dire. Remarquons encore que les pieces des Pantomimes se dansoient, selon Lucien, non-seulement au son des flutes & des fifres, mais aussi de plusieurs autres instrumens, par exemple des timbales, & d'une espece d'orgue appellée par les Grecs τοδῶν κλωπία (a). Saumaise en-

(a) *Ibidem* 4.

tend par ce dernier mot certains coups de pied ſemblables à la meſure que nous battons avec les mains ; mais Calliaque ne prend pas ποδῶν κλοπια pour un battement de meſure dans les Pantomimes. Ces battemens de pieds, dit-il, regardoient les joueurs de flutes, les muſiciens & point du tout les danſeurs. C'étoit une eſpece d'orgues (*a*) dont on jouoit avec les pieds ; on ſe ſervoit pour cela de ſouliers à ſemelles de bois & même de fer : c'eſt ce que faiſoient ſans doute les muſiciens plutôt que les danſeurs, quoiqu'en ait penſé Nicolas Abramus dans

(*a*) M. Muller auroit dû, ce me ſemble, en parler dans ſa lettre ſur les Orgues qu'il vient de publier ; ouvrage où il donne d'ailleurs des éclairciſſemens curieux ſur les Orgues à l'eau, & ſur les Orgues aux tonneaux des Anciens.

ſa Remarque ſur un endroit de la harangue de Cicéron pour M. Cælius. Il y avoit, ſelon toutes les apparences, quarante de cette eſpece d'Orgues que l'on faiſoit aller ſeulement avec les pieds ; cependant ces inſtrumens ne rendoient point pluſieurs ſons, à ce que croit Saumaiſe ; mais ils formoient tous enſemble le même ton. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que les Anciens avoient un grand nombre d'inſtrumens ſemblables, qui n'étoient propres qu'à rendre un ſeul ton, & qui ne conſiſtoient qu'en des battemens plus ou moins rapides, à peu près comme nos caſtagnettes. Il ſemble même que la mode de danſer avec d'autres inſtrumens ne s'eſt introduite que depuis le Pantomime Pilade, qui a le premier

fait uſage de joueurs de flute, & de fifres dans ſon Spectacle.

Nous ſommes en état de prouver que les Pantomimes ont dans la ſuite porté cet art plus loin que Pilade n'avoit fait. Ils devinrent inſenſiblement ſi habiles dans leurs Spectacles, qu'ils repréſentoient d'une maniere intelligible des pieces entieres & ſuivies, & cela ſeulement par des geſtes, ſans employer même aucun Chœur de voix, aucune chanſon, aucun inſtrument, enfin aucune ſorte de muſique. Lucien en fournit la preuve; il rapporte que ſous l'Empereur Néron un Pantomime offrit à Démétrius de danſer ſans muſique ni inſtrumentale ni vocale. Il repréſentoit les amours de Venus & de Mars. Il fit faire auſſi-tôt les

Chœurs des Muſiciens & l'Orqueſtre. Il exécuta ſeul ce ſujet ſi parfaitement, que Démétrius ravi s'écria : » Je ne vois » pas ſeulement ce que tu fais, » je l'entends, & il me ſemble » que tu parles des mains (*a*).

Quoique l'art des Pantomimes ſe ſoit toujours perfectionné de plus en plus, on doit cependant regarder le Pantomime Pilade comme un des grands maîtres en cet art ; un trait hiſtorique nous en laiſſe une grande idée. Il avoit été banni de Rome à cauſe de ſes intrigues & de ſes cabales. Auguſte le rappella ; ce qui fit tant de plaiſir au Peuple Romain qu'il ceſſa de murmurer contre quelques Loix qui lui paroiſſoient trop dures, & que cet Empereur

(*a*) *De Saltat.* p. 132. & 133.

avoit

avoit données. C'eſt ainſi que les politiques ſe ſont ſervi des Spectacles pour gagner les peuples, & ſouvent pour les aveugler ſur leurs véritables intérêts. Pilade a été dans les circonſtances que nous venons de voir un des reſſorts de la politique d'Auguſte. Pilade ne ſe bornoit pas à être un grand Pantomime, il étoit encore homme de lettres & bel eſprit. Il a mérité ce titre puiſqu'il a fait un Livre dans un tems où ils étoient encore rares, & où les mauvais livres étoient encore plus rares que les bons. C'eſt ſur le témoignage d'Athénée & de Suidas (*a*) que nous avan-

(*a*) *Suidas in* Πυλαδης *Athenæus*, *L.* 1. *c.* 17. Caſaubon dans ſes Commentaires penſe que c'eſt par quelque erreur, par quelque tranſpoſition des mots d'Athénée que l'on attribue un Livre à Pilade. Voici le

çons que le Pantomime Pilade a auſſi été Auteur ; mais Caſaubon croit que l'on a mal entendu ce paſſage de Suidas, & que c'eſt un Ariſtonicus qui a compoſé le livre des Pantomimes. Nous parlerions ici de la patrie de Pilade, ſi cela avoit quelque rapport au but que nous nous ſommes propoſés ; mais peu nous importe que Pilade ait été de la Cilicie ou de Thebes, comme Boulenger & quelques autres ſe le ſont imaginé, n'ayant pas bien entendu l'Antologie. Pilade n'a point appris ſon art dans ſa patrie, mais

paſſage d'Athénée : Τετον τον Βατυλλον φησι Αριστονικος λικην ορχησιν στο γησασθαι. Caſaubon pour corriger cette prétendue erreur, traduit ainſi ce paſſage : *Ariſtonicus cujus liber extat de ſaltatione, ait Batillum & Piladen Italicam ſaltationem compoſuiſſe.*

il s'eſt formé lui-même. Une ancienne épigraphe donne lieu de croire que c'eſt à Rome que Pilade eſt devenu ſi habile Pantomime.

Après avoir parlé de Pilade, il eſt juſte de dire quelque choſe de ſon Emule Batille. Tous deux perfectionnerent en même-tems l'art des Pantomimes. Batille étoit né à Alexandrie; il fut Eſclave de Mecene, le modele des Miniſtres, & l'appui de tous les talens. Auſſi Batille s'attira-t-il les bonnes graces de ſon Maître qui l'affranchit. Mais Batille & Pilade, tous deux célébres Pantomimes, eurent néanmoins chacun un mérite particulier. Ils excelloient chacun dans différens genres, Batille dans le Comique, & Pilade dans le Tra-

gique. C'eſt ce que nous apprennent Athénée, Plutarque & Seneque le Philoſophe. Ce dernier dit expreſſément *Pilades in Comedia, Batillus in Tragedia multum à ſe aberant.*

Mais cela n'empêchoit pas que tous deux ne ſe mêlaſſent de repréſenter du Comique & du Tragique. Il eſt ſi rare de voir des Acteurs, & même des hommes à talens en général, qui ſçachent ſe rendre juſtice à eux-mêmes, & qui ſe bornent dans la partie où ils excellent. Le talent qu'on veut avoir gâte preſque toujours ceux que l'on a. Batille ne fut pas le ſeul qui repréſenta des pieces Comiques & remplies d'action, tels que la piece intitulée *Pan & les Satires au banquet de l'Amour.* On voit que Pilade a auſſi re-

préſenté un banquet, celui que Bacchus donnoit aux Bacchantes & aux Satires; ce qu'il fit dans la vûe d'effacer, ou du moins de nuire à Batille. Eh comment ces deux Pantomimes auroient-ils été exempts de jalouſie; elle diviſe preſque toujours les perſonnes qui ont une même profeſſion. Les Philoſophes qui courent la même carriere, & qui travaillent ſur les mêmes ſujets ſortent bien-tôt de la modération Philoſophique, s'attaquent & s'injurient; mais des Philoſophes ſont des hommes, & des hommes qui ſont rivaux ſont bien près d'être ennemis. Les Pantomimes Batille & Pilade chercherent à ſe nuire, s'accablerent d'invectives, & ſe déteſterent avec autant d'indécence, d'opiniâ-

treté, d'acharnement, que s'ils eussent été tous deux Philosophes & Philosophes Comiques. Quoiqu'il en soit, ils étoient tous deux des personnages importans aux yeux du peuple Romain dont ils faisoient les plaisirs. Aussi ce peuple si grand, ce peuple maître du monde se partagea-t-il alors entre ces deux Pantomimes. Il y avoit à Rome la faction de Batille & la faction de Pilade; il est même très-probable que ce fut par le crédit & les brigues des Partisans de Batille que Pilade fut exilé. Il y a encore d'autres opinions sur les causes du bannissement de Pilade: Macrobe, par exemple, prétend que la disgrace de Pilade qui fut suivie du bannissement, étoit venue d'une querelle qu'il avoit

eue avec Hilas, & qui avoit excité une révolte parmi le peuple. Hilas, écolier de Pilade, devint auſſi habile que ſon maître (*a*), & joua ſi bien qu'il partagea les applaudiſſemens du peuple, & qu'il fit douter qui étoit le meilleur Pantomime de l'écolier ou du maître. Il y a pourtant des ſçavans qui prennent Batille & Hilas pour une même perſonne. On n'a qu'à lire à ce ſujet *Iſaac Pontanus* dans ſes Remarques ſur Macrobe. Ces ſçavans diſent que Batille avoit été nommé Hilas par alluſion à un trait de la Mithologie, & parce qu'il avoit été l'Hilas de l'Hercule des Pantomimes. Ils s'imaginent qu'il

(*a*) *Macrob. Lib. 2. c. 7. Hilam diſcipulum uſque ad æqualitatis attentionem eruditione provenit. Populus deinde inter utriuſque ſuffragia diviſus eſt.*

y eut entre ces deux Pantomimes une liaiſon qui paſſa les bornes de l'amitié ; mais Mr. Bayle trouve avec raiſon ce ſentiment ſans vraiſemblance & trop recherché (*a*). » Quelques ſçavans, dit-il, prennent » cet Hilas & Batille pour une » même perſonne ; ils diſent » que le premier nom lui fut impoſé, parce qu'il tenoit dans » le cœur de Pilade ſon maître le même rang qu'Hilas avoit eu dans celui d'Hercule. » En un mot, ils ſe figurent ici » un commerce de pédéraſtie ; » tout cela me paroît amené de » loin, froid & forcé. Perſonne » n'a dit que Batillus ait été l'écolier de Pilade, comme Macrobe dit qu'Hilas le fut. Contentons-nous donc de dire

(*a*) Dictionnaire Hiſt. & Crit. art. Pilad.

» qu'apparamment l'un a été » confondu avec l'autre, quant » à l'affaire qui porta Auguſte à » gronder Pilade, & croyons » d'ailleurs qu'Hilas & Batillus » ont été deux Pantomimes dif- » férens. » Macrobe nous donne une deſcription fort détaillée de la querelle de Pilade & d'Hilas. Entr'autres choſes il rapporte qu'Hilas danſant un jour une piece Panégirique qui finiſſoit par le grand Agamemnon, le Pantomime s'efforçoit de repréſenter par des geſtes la grandeur de ce Prince. Pilade qui étoit devenu jaloux de ſon écolier; & qui cherchoit à le tourner en ridicule, s'écria: *Tu le repréſentes un homme grand, mais non pas un grand homme.* L'aſſemblée du peuple indignée de la jalouſie de Pilade, l'obligea

auſſi-tôt de danſer le même Panégirique, ce qu'il fit; & parvenu à l'endroit du grand Agamemnon, il prit l'attitude d'un homme qui réfléchit profondément, & il crut que c'étoit celle qui convenoit le mieux à un grand Monarque dont les fonctions importantes exigent la réflexion la plus profonde. Calliaque ſoutient que cette même querelle s'étoit paſſée entre Pilade & Batille; de ſorte que ſelon cet Auteur, Hilas n'a jamais danſé en concurrence avec Pilade ſon maître, pour lui diſputer les ſuffrages du peuple. C'eſt par la même raiſon que Mr. Bayle croit très-vraiſemblable que ce fut Batille & ſa faction, ou plutôt ſa cabale, qui cauſerent la diſgrace de Pilade. L'amitié de Mecene pour

Batille ſon Affranchi, ſemble confirmer ce ſentiment, ainſi que le remarque très-judicieuſement M. Bayle, contre Macrobe. C'eſt ici le lieu de ſe rapeller la réponſe que Macrobe met dans la bouche de Pilade : *Roi, tu es un ingrat, laiſſe les s'amuſer de nos querelles.* Cette réponſe que Pilade fit à Auguſte, eſt ſelon M. Bayle la même que celle qu'attribue au même Pantomime Dion Caſſius, quoique le récit & les termes en ſoient un peu différens ; car ſi l'on en croit Dion, Pilade ayant été rapellé de ſon banniſſement, l'Empereur lui reprocha vivement ſes querelles avec Batille. Pilade répondit avec autant de génie que d'audace : *Il eſt de ton intérêt, ô Ceſar, que nous donnions de l'occupation au peuple,*

& que nous l'empêchions ainſi de faire attention à ce que tu fais. On voit que Dion & Macrobe ſe contrediſent ici ouvertement. Dion penſe avec plus de raiſon, ce me ſemble, que c'eſt par rapport à Hilas que Pilade fut exilé.

Nous ne ſçaurions nous empêcher de remarquer ici que Pilade fit voir par cette réponſe qu'il avoit démêlé les vrais motifs d'Auguſte. Ce fut en effet par des vûes politiques qu'il favoriſa Pilade & Batille, & qu'en les accueillant il les rendit conſidérables & précieux au peuple. Cet Empereur cherchoit par là à modérer & à dompter les eſprits des Romains accoutumés à la guerre & à la férocité. » Auguſte a in-» troduit les Pantomimes, dit

» Tacite (*a*), non-seulement » pour faire plaisir à Mecene » qui aimoit beaucoup Batille ; » mais encore parce que cet » Empereur avoit reconnu l'u- » tilité que la politique peut ti- » rer de ces sortes de Specta- » cles. » Souvent même il honora de sa présence le Spectacle des Pantomimes, à qui il accorda aussi plusieurs avantages, dont nous aurons occasion de parler dans la suite. Il importoit beaucoup pour la sureté de l'Empire que le peuple n'eut pas le tems de comparer la liberté Républiquaine & le pouvoir Monarchique des Empereurs. Il étoit à craindre dans les commencemens que le peuple toujours inconstant ne regretât la République, & ne se

(*a*) Annal. L. 5.

réunit encore sous un Tribun. Il valoit mieux qu'il se querellât pour des Histrions, & qu'il s'occupât de leurs farces. Nous avons déja dit plus haut que le peuple ne se plaignoit plus de quelques Loix nouvelles d'Auguste, depuis qu'il avoit rapellé Pilade du banniſſement. Nous avons obſervé que ce trait étoit une preuve qu'Auguſte ſe ſervoit des Pantomimes pour ſon intérêt, & par des vûes politiques.

Nous allons rendre compte à préſent d'une autre opinion ſur le banniſſement de Pilade. On dit qu'il avoit ſubi cette peine pour avoir montré au doigt un des Spectateurs qui l'avoit ſifflé; & c'eſt le ſentiment de Suetone (*a*). Nous croyons de-

(*a*) Auguſt. c. 45.

voir faire à cet égard quelques observations. Que Pilade ait été fort licentieux, cela est hors de doute; son état d'Acteur demandoit de la hardiesse, & l'effronterie n'est que la hardiesse portée à son plus haut degré. D'ailleurs Pilades a fait preuve; il dansoit un jour la Tragédie d'Hercule furieux, qui étoit peut-être une imitation d'Euripide. Quelques-uns jugerent que les pas & l'attitude de Pilade ne s'accordoient pas avec ce qu'il devoit représenter. Il ôta le masque, & leur dit: *Fous, vous ne voyez pas que je représente un fou.* Après un trait si hardi, pour ne rien dire de plus, il ne paroît pas surprenant qu'il ait montré quelqu'un au doigt; mais il n'est pas probable qu'il ait été chassé de Rome pour cet-

te raiſon ſeule, d'autant plus qu'il avoit été excité à cela par l'affront que lui faiſoit cet homme, & par le bruit du ſifflet. Au reſte il eſt aſſez naturel que Mecene qui ſoutenoit Batille rival de Pilade, s'eſt ſervi entr'autres occaſions de celle-ci pour éloigner ce dernier. Tout ce que nous venons de dire prouve que les querelles de Pilade avec Batille, qui cauſerent du tumulte dans le peuple & même des batteries, furent auſſi la cauſe de la diſgrace de Pilade.

Les deux célébres Pantomimes laiſſerent des écoliers qui s'efforcerent d'immortaliſer les écoles & les noms de leurs maîtres, & de s'immortaliſer avec eux (*a*). Les ſectateurs de Ba-

(*a*) *Senec. natur. quæſt. Lib. 7. Confer.*

tille

tille s'appellerent *Batilliens* (*a*), & ceux de Pilade *Piladiens* (*b*). Ils prirent ainſi les noms de leurs maîtres. Il y a eu ſous Trajan un danſeur nommé Pilade qui a eu la faveur de cet Empereur. Il y a encore eu un autre Pilade que *Didius Julianus* fit danſer dans le même Palais, & au même inſtant où l'on venoit de maſſacrer Pertinax(*c*). Galien parle auſſi d'un Pantomime nommé Pilade, & rapporte qu'une Dame en étoit devenue fort amoureuſe (*d*). Brodæus ſur l'Anthologie avance qu'il n'y avoit jamais eu que deux Pantomimes nommés Pi-

Salm. in Carin. Vopiſc. & Voſſ. inſtit. Poet. Lib. 2. *c.* 38.

(*a*) *Bathilli.*

(*b*) *Pyladæ.*

(*c*) *Xiphilin. in Trajan. & Did. Julian.*

(*d*) *Voſſius Inſtit. Poët. Lib.* 2. *p.* 184.

lades ; mais Voſſius l'a déja réfuté avec avantage : auſſi les inſcriptions de Gruter parlent de pluſieurs Hiſtrions qui ont porté ce nom (*a*). Les Bathilliens & les Piladiens garderent les manieres de leur Chef ; ainſi l'on peut avec raiſon diſtinguer des Pantomimes Tragiques & Comiques. La danſe des ſectateurs de Pilade fut ſérieuſe, grave, majeſtueuſe, & propre à exciter les grandes paſſions du cothurne. Mais la danſe des ſectateurs de Bathille étoit naïve, legere, enjouée, & s'accordoit parfaitement avec les intrigues galantes. Ces dernieres excitoient à la volupté, à la débauche, & faiſoient ſur les Spectateurs des impreſſions ſi fortes, que Mr. Bayle n'oſe pas

(*a*) *Scaliger in Euſeb. & Salm. in Vopiſc.*

rendre en françois ce que Juvenal en dit (*a*). Nous verrons dans la suite que les Pantomimes Comiques ont représenté des indécences & des mouvemens lascifs. Quoiqu'il en soit, le peuple Romain se partagea toujours en deux partis à l'égard des Pantomimes Tragiques & Comiques ; on en vint même souvent aux coups. C'est ce que l'on verra plus amplement dans un autre endroit.

On ne sçauroit penser sans étonnement au nombre des Pantomimes qu'il y eut à Rome ; Vopiscus (*b*) nous l'ap-

(*a*) *Chironomon ledam molli saltante Bathillo*
Tuccia vesicæ non imperat, Apula gannit
Sicut in amplexu ; subitum, & miserabile longum
Attendit Thymele, Thymele tunc rustica discit. Juvenal Sat. 6.

(*b*) *In Carin. c. 19. (Carinus) exhibuit Pantomimos & Gymnicos mille.*

prend en quelque maniere ; mais Ammien Marcellin nous en inſtruit avec plus d'exactitude : il regarde comme une choſe honteuſe aux Romains, & inexcuſable, que crainte de famine l'on ait exilé de Rome les Philoſophes ſous l'Empire de Conſtance, & que l'on y ait pourtant gardé ſix mille Pantomimes, ſçavoir, trois mille Acteurs & trois mille Actrices; mais les Philoſophes étoient des pédans mauſſades qui gênoient les plaiſirs des Romains, au lieu que les Pantomimes fourniſſoient au peuple une nouvelle ſorte de plaiſir.

En parlant des Mimes, nous avons fait mention des femmes qui ſe trouvoient parmi eux, & que l'on appelloit Actrices-Mimes, *Mimæ* ; les Pantomimes

tirerent leur origine des Mimes ainſi que nous venons de l'établir ; mais y a-t-il eu auſſi des Actrices Pantomimes, on n'en ſçauroit douter ; les Auteurs en diſent à la vérité très-peu de choſe. Seneque eſt celui qui en parle le plus poſitivement. Il y a tout lieu de préſumer que ces femmes avoient au moins autant d'adreſſe & d'habileté qu'il en falloit pour jouer avec les Acteurs Pantomimes, ſans quoi on ne leur eut pas donné le nom de *Pantomimæ* d'Actrices Pantomimes. (*a*)

Nous nous rappellerons encore ici l'Archimime dont nous avons déja parlé pluſieurs fois ; nous avons remarqué que quelques Auteurs le prennent pour le chef des Mimes. Il eſt très-

(*a*) *Ferrar. de Pantomim.* § 10.

difficile de déterminer en quoi l'Archimime étoit différent des Pantomimes, & quel étoit son caractere propre. On ne trouve presque rien à cet égard dans la Littérature ; on sçait cependant que l'Archimime étoit un Histrion qui dansoit aux Enterremens devant le cercueil où le mort étoit porté avec des cérémonies religieuses, & dans l'ordre des Processions. L'Archimime contrefaisoit par ses attitudes la vie & les mœurs du défunt, ce qui produisoit sans doute un effet très-burlesque au milieu même de la pompe funebre, & de la tristesse des funérailles. Si l'on en croit les Auteurs qui nous ont parlé des Archimimes, ces derniers sçavoient représenter si parfaitement les gestes & les attitudes

du défunt dont ils devançoient le cercueil, que l'on s'imaginoit voir le mort reſſuſcité. Ils ne ſe bornoient pas, comme on fait dans nos Oraiſons funébres, à exprimer les belles qualités, & à faire un panégirique; ils faiſoient auſſi la critique (*a*), & repréſentoient ſes défauts pour amuſer le peuple, & le faire rire aux dépens même du mort dont la famille les payoit. Ainſi l'on ne pouvoit pas dire de ces muettes Oraiſons funébres ce que l'on a dit de toutes les autres, qu'elles ſont un amas puérile & ampoulé de flatteries, pour ne pas dire de menſonges. Dans l'Ouvrage périodique intitulé *Acerra Philologica* (*b*), on

(*a*) *Sueton. in Veſpaſ. c.* 19. *Auguſt. de Civitate Dei.* 17. 10.

(*b*) *Vol. I. Part.* 5.

juge que l'Archimime n'a différé du Pantomime qu'en ce que l'on s'eſt ſervi du dernier dans des occaſions agréables & réjouiſſantes, dans les grands feſtins, au lieu que le premier a toujours été réſervé pour les cérémonies triſtes & funébres. D'après cette idée ne pourroit-on pas dire que l'Archimime n'étoit qu'un des Pantomimes Tragiques. M. Geſner adopte le ſentiment de ceux qui ne mettent pas de différence entre Archimime & Pantomime. (*a*)

Il nous reſte encore une obſervation à faire avant de finir la premiere Partie de ces Recherches. Nous avons dit que le mot *Mimus* ſignifie auſſi bien l'Acteur que la piece. Pluſieurs ſçavans ſe ſont imaginé qu'il en

(*a*) *Theſaur. nov.*

étoit

étoit de même du mot *Pantomimus*, & qu'il servoit à exprimer indistinctement la piece & l'Acteur. Ils fondent leur sentiment sur deux passages de Pline, dont ils n'ont pas bien saisi le sens. M. Gesner a entrepris de les réfuter, & il fait voir de la maniere la plus satisfaisante qu'en rendant exactement ces endroits de Pline, il n'y est parlé que de l'Acteur Pantomime, sans qu'il y soit question de la piece, d'où l'on peut conclure que le mot *Pantomimus* n'a jamais été employé pour exprimer la fable que les Pantomimes représentoient.

Fin de la premiere Partie.

RECHERCHES
HISTORIQUES ET CRITIQUES
SUR LES MIMES
ET
SUR LES PANTOMIMES.

SECONDE PARTIE.

Conſidérations particulieres ſur les Pantomimes.

EXaminons à préſent les Pantomimes plus particulierement. Il nous reſte à ſçavoir quelles pieces ils ont jouées

ou danſées, comment ils ont été habillés, en quoi conſiſtoit leur art, & quelles fautes ils ont faites. Nous parlerons auſſi de leur rivalité, de leurs combats d'émulation, ſi je puis m'exprimer ainſi. Les privileges que les Empereurs leur ont accordés, les richeſſes qu'ils ont acquiſes ſur les Théâtres de Rome, les dignités dont ils ont été revêtus, les troubles qu'ils ont occaſionnés: en un mot, toutes leurs avantures & leur deſtinée nous paroiſſent mériter quelque attention. On ſera ſurpris de l'empreſſement que les Romains ont marqué pour cette ſorte de Spectacles, & cela ne peut que laiſſer une idée très-défavorable des Romains de ces tems-là, ou très-avantageuſe des Pantomimes dont

nous traçons l'hiſtoire. Nous aurons ſoin de rechercher auſſi combien de tems a duré cette paſſion des Romains, & ce qu'ils ont penſé de l'imitation des Pantomimes, & de la maniere dont ces Acteurs repréſentoient. On ſent que nous ſommes parvenus aux objets les plus intéreſſans de ces Recherches. Que de remarques curieuſes n'aurons-nous pas lieu de faire ? Il y en aura pluſieurs qui auront rapport aux Spectacles d'aujourd'hui.

Pour conſerver autant qu'il eſt poſſible l'ordre que nous venons de nous preſcrire, nous commencerons par les pieces que les Pantomimes ont danſées. Selon Calliaque, les plus anciennes furent appellées des fables miſes en danſes, en un

seul mot Grec ἀπορχήματα. Ce n'étoit que de simples Chansons que l'on débitoit sur le Théâtre, & que des Danseurs accompagnoient de gestes adaptés aux paroles. Ainsi Lucien distingue deux sortes de Danseurs, ceux qui ne faisoient que danser sans qu'il y eût de chants, & ceux qui exprimoient une chanson par des gestes. Lorsque cet art fut porté au plus haut degré de perfection, les Pantomimes sçurent représenter sans distinction toutes les fables Tragiques, Comiques & Satiriques. Ils étoient pourtant attachés plus particulierement aux fables des Dieux qui étoient les plus connues du peuple. Par la même raison, les premiers Comédiens qu'il y eut en France représentoient les Misteres;

cet usage qui s'étoit introduit sous un prétexte de Religion, dégénéra bien-tôt en impiété. L'on réforma le Théâtre François, & l'on ne mit plus sur la Scene que les actions des hommes. De même les Pantomimes, après avoir joué les Dieux, donnerent les fables des Héros que l'on partagea en deux classes. On appella μονοπροσωποι les pieces où il ne paroissoit qu'un seul Pantomime qui représentoit le Hérôs, & πολυπροσωποι celles où il y avoit plusieurs Acteurs. C'est dans la premiere classe qu'il faut mettre les danses de Pilade & de Bathille. Il est vrai que d'après un endroit de Plutarque (*a*) on seroit tenté

(*a*) *Plutarch. Sympos. Lib. 7. Quæst. 8. de Saltat. A saltatione porrò Pyladeam removeo, tumidam scilicet, & affectuum plenam,*

de croire que Pilade s'eſt ſervi de plus de perſonnages que Bathille; mais Lucien nous fournit un exemple qui prouve qu'il n'y avoit qu'un ſeul Pantomime qui jouât dans chaque piece (*a*), ce qui ne laiſſe pas d'être inconteſtable, quoique très-étonnant. Un étranger aſſiſtoit pour la premiere fois à cette ſorte de Spectacles, il voyoit un ſeul homme repréſenter une piece

multaſque requirentem perſonas; Bathilleam admitto, pedeſtram & cordaci ad finem. Echoni aut Pani alicui aut Satiro cum amore comeſſanti, ſaltando reſpondentem.

(*a*) *Lucian. de ſaltatione tom. 4. Oper. Cum quinque perſonnas (barbarus) vidiſſet Saltatori apparatas, tot enim partibus ſeu actibus conſtabat fabula, unum videns Saltatorem, quærebat quinam reliqui eſſent futuri qui alias perſonas repreſentarent. Poſtea verò quam certior factus eſt illum omnia ſaltatione ſua repreſentaturum: Fefelliſti nos, inquit, ô optime, quòd cum corpus unum tibi ſit, animas plures habeas.*

entiere & en cinq Actes. Cet étranger fut charmé de ce Spectacle, & la surprise lui arracha ces paroles qu'il adressa au Pantomime : *Dans un seul corps tu as plus d'une ame.*

A l'égard des danses Mythologiques, il y a toute apparence que les Métamorphoses d'Ovide étoient d'un grand secours aux Pantomimes. Ce Poëte, dans une de ses Epitres à un de ses amis marque la satisfaction qu'il ressent de ce que les Pantomimes représentoient ses Poëmes (*a*). C'étoit peut être aussi des descriptions d'Ovide

(*a*) Eleg. VII. v. 25. Lib. V.
Carmina quod pleno saltari nostra Theatro
Versibus & plaudi scribis amice meis.

Aussi M. Muller soutient dans la premiere Partie de son Livre, p. 261. qu'Ovide ne parle pas ici de sa Tragédie de Medée, mais de ses Métamorphoses.

que se servoit Batille en représentant la fable de Léda, ainsi que nous le rapporte Juvénal (*a*). Disons la même chose de ce Pantomime, qui au rapport de Lucien (*b*) représentoit sous l'Empereur Néron l'adultere de Venus & de Mars. Le Pantomime Planius a peut-être aussi emprunté d'Ovide sa piece intitulée le Dieu Marin Glaucus (*c*). Il seroit superflu de rapporter un plus grand nombre d'exemples de pieces héroïques que les Pantomimes ont dansées. On en rencontre assez souvent dans presque tous les Auteurs; les fureurs d'Hercule, celles d'Ajax, l'Hector, le Capanée, & bien d'autres sont des

(*a*) *Sat. VI. v.* 63.
(*b*) *Tom. IV. de Saltat. p.* 132.
(*c*) *Vellejus Paterc. Lib.* II. *c.* 83.

Tragédies Pantomimes qui nous ſont connues. Tous ceux qui ont lu Suetone ſçavent auſſi que Neron lui-même a voulu repréſenter le Turnus de Virgile dans une danſe Pantomime, & s'il ne le fit pas, c'eſt qu'il ſe trouva peu de tems après ce deſſein réduit à l'affreuſe néceſſité de ſe donner la mort à lui-même (*a*). Ce qu'il y a de plus rare, c'eſt qu'outre les fables & les hiſtoires, l'on repréſentoit auſſi la Philoſophie & les différens ſiſtêmes, ſi l'on peut en ce point ajoûter foi à Athenée (*b*) : » Un danſeur nom-» mé Memphir, dit-il, étoit en » même tems Philoſophe Pyta-» goricien, & ſçavoit exprimer » par les danſes la force & l'ex-

(*a*) *Sueton. in Neron. c.* 54.
(*b*) *Lib.* 1. *c.* 17.

» cellence de la Philoſophie de » Pytagore plus éloquemment » que n'auroit fait un Profeſſeur » de Philoſophie. » Qu'une telle repréſentation de la Philoſophie ſeroit bien propre au ſiécle où nous ſommes, où l'on veut tout apprendre en badinant ſans ſe donner la peine de rien aprofondir.

Examinons à préſent quels étoient les habillemens des Pantomimes. On ſent que ces habillemens ont dû varier ſuivant les perſonnages. Les Pantomimes prenoient tous les attributs des Dieux, des Déeſſes & des Héros, qu'ils repréſentoient tels que les Poëtes nous les dépeignent. Ils avoient auſſi des habits de différens caracteres, & des habits qui déſignoient les différens états. En-

fin tous leurs habillemens ainſi que leurs maſques avoient toujours un rapport marqué à la fable qu'ils repréſentoient. On en trouve un exemple dans Apulée (*a*), qui nous a donné une deſcription du Jugement de Paris mis en danſe Pantomime. Il paroiſſoit d'abord ſur le Théâtre un Acteur qui repréſentoit Paris, & qui étoit habillé à la Phrygienne : près de ce premier Acteur danſoit un jeune homme qui avoit des ailes aux pieds & un Caducée à la main tel que l'on repréſente Mercure ; après quoi venoient trois femmes qui faiſoient les Rôles de Junon, de Minerve, & de Venus, dans les habillemens, & des poſtures convenables à ces Divinités ; on peut juger de

(*a*) *Lib.* 10. *Miles. p.* 233.

la posture de Venus. A l'égard de ses habillemens, Venus étoit elle-même sa parure. Plancus représentoit le Dieu des Mers Glaucus; il paroissoit tout nud, & pour cela on le couvroit d'une espece de toile qui suivoit exactement toutes les proportions du corps, & elle étoit peinte en verd de mer. Ses cheveux étoient couverts de roseaux & d'algue; son corps se terminoit en poisson, ainsi que l'on nous représente les Sirenes & autres Divinités de la Mer. Quelque fois les Pantomimes portoient aussi des habits de femmes qui étoient jaunes, & que l'on appelloit par cette raison *Crocota*. Les Pantomimes abusoient de ces habits, & s'en servoient pour imiter les attitudes les plus lascives. Ce fut en-

ſin par le ſecours de ces différens habillemens & des différens maſques que les Pantomimes parvinrent à faire entendre au peuple toutes les actions qu'ils vouloient repréſenter. Il ſuffiſoit après cela de ſçavoir le ſujet de la piece pour entendre parfaitement les geſtes & les repréſentations des Acteurs.

Calliaque a fait voir qu'il n'a pas été permis aux Pantomimes de ſe ſervir de l'habit que les Romains appelloient *Toga*, & qui étoit à peu près la robe des Officiers de Juſtice d'aujourd'hui ; les Magiſtrats n'avoient garde de laiſſer les Pantomimes porter ces habits ſur le Théâtre, ce qui auroit tourné en ridicule la Magiſtrature. On pourroit demander comment les Pantomimes, ne pouvant

paroître qu'en manteau & en tunique, il eſt poſſible qu'ils ayent pû danſer avec des habits ſi longs & ſi larges. La réponſe que donne là-deſſus Ferrare (*a*) n'eſt pas entierement ſatisfaiſante; mais on comprend comment ils ont pû repréſenter facilement, quand on conſidere que dans les danſes Pantomimes l'action principale ne ſe faiſoit pas avec les pieds, comme nous le ferons voir dans la ſuite. Ils imaginerent auſſi un grand nombre d'autres habillemens pour repréſenter des Faunes, des Satyres & des Silenes. Les pieces des Pantomimes étoient Tragiques, ou Comiques, ou Satiriques. Il y avoit des décorations différentes pour la Tragédie, pour la

(*a*) *De re veſtiar. Lib. III. c.* 18.

Comédie

Comédie, & dans le genre Satirique, ce que Calliaque nous prouve très-clairement par un endroit de Vitruve (*a*); ainſi il eſt vraiſemblable que les Pantomimes s'habilloient auſſi différemment ſuivant les différens genres. Il ſuit d'un paſſage de Lucien (*b*), que leurs habits étoient de la matiere appellée *ſericum*; on peut conclure la même choſe d'un endroit de Vopiſcus (*c*), qu'il ſeroit inutile de traduire ici mot à mot; nous ne prétendons pas non plus prononcer ſur cette queſtion ſi ſouvent agitée, ſi le mot *bombyx* ſoye, & le mot *ſericum* que l'on a coutume de traduire pareil-

(*a*) *De re tuſt. L. V. c. 8.*

(*b*) *Luci. de Saltat.*

(*c*) *In Carin. c. 19. Donata & veſtis ſerica, (Gymnicis & Hiſtrionibus.)*

lement par le mot ſoye, ſont deux mots différens. Qu'il nous ſuffiſe de remarquer qu'il paroît plus vraiſemblable que le *ſericum* n'a été qu'une préparation de codon ou de pergame, appellée autrement ſoye de fleuret. Conſultez à cet égard M. Saumaiſe dans ſes obſervations ſur Vopiſcus, Tertulien, Solin, &c.

On doit ſe former une idée toute différente des maſques dont nous nous ſervons, & de ceux dont ſe ſervoient les Pantomimes, & en général tous les anciens Comédiens. On exprimoit ſur les derniers des traits ſi parlans, qu'ils s'accordoient parfaitement avec l'action que l'on repréſentoit. Les Anciens excelloient dans cette partie, & leurs maſques ſembloient

parler. Madame Dacier a remarqué que ces masques ne couvroient pas seulement le visage comme les nôtres, mais qu'ils enveloppoient toute la tête ; ainsi l'on étoit déguisé même par la couleur & la position des cheveux, & par la figure de la tête. Rien n'est plus propre à nous donner une idée juste de ces masques anciens que le Traité de Christophe-Henri de Berger, intitulé *Commentatio de personis vulgò larvis seu mascheris.* On y trouve sur plusieurs feuilles une grande quantité de masques Romains qui se rapportent aux différens personnages de chaque Comédie de Térence, & qui ont été gravés d'après l'original d'un manuscrit antique qui est dans la Bibliotheque du Vatican : on

les a auſſi inſerés en Italie dans une excellente Edition de Térence. Ce Traité de Mr. de Berger eſt ſans contredit tout ce qu'il y a de mieux ſur cette matiere, on y trouve les remarques les plus rares & les plus curieuſes. Dans Ciaccónius (*a*) on voit pareillement un de ces anciens Hiſtrions maſqués, qui a été gravé d'après l'original, & que l'on a copié ſur un cachet antique (*b*). Peut-être les maſques dont on ſe ſervoit dans les tems les plus reculés aux Fêtes de Bacchus ont-ils donné occaſion à la maniere de

(*a*) *De Triclin. p. m. 79.*

(*b*) Cet Hiſtrion eſt repréſenté d'une gueule très-ouverte.

Ipſa dierum
Textorum herboſo colitur, ſi quando Theatro
Majeſtas, tandemque redit ad pulpita notum
Exodium, cum perſonæ pallentis hiatum
In gremio matris formidat ruſticus infans.

ſe couvrir ainſi entierement la tête. Ces maſques étoient faits d'écorces d'arbres préparées, & à la Fête on les ſuſpendoit en l'honneur de Bacchus à un arbre conſacré à ce Dieu (*a*). Mr. Pluche a repréſenté ces maſques dans ſon hiſtoire du Ciel.

Nous avons dit que les danſes Pantomimes ne conſiſtoient pas ſeulement dans les mouvemens des jambes; les mains y contribuoient plus que les pieds : c'eſt par cette raiſon que l'on appelloit auſſi les Pantomimes χειροσοφοι. Les différentes ſituations des bras, de la tête & du corps entier, les mou-

(*a*) *Virgil. Georg. Lib. II. v.* 387. 389.
Oraque corticibus ſumunt horrenda cavatis;
Et te, Bacche, vocant per carmina læta, tibique
Oſcilla ex altâ ſuſpendunt mollia pinu.

vemens des yeux, & des attitudes réglées selon la cadence de la musique exprimoient davantage que n'auroient fait de grands sauts & des entrechats. C'est la remarque de Lucien (*a*); c'est de là qu'Ovide dit que les mouvemens des bras font le principal de la danse (*b*). Cet art des Pantomimes est aussi appellé par les Romains Chironomie, & les Pantomimes eux-mêmes Chironomes (*c*), parce qu'ils représentoient avec des gestes réglés par principes. Une ancienne Epigramme nous donne une description fort vive de l'entrée des Pantomimes sur le Théâtre, de leur manie-

(*a*) *De Saltat.*

(*b*) *De arte amandi. v.* 595.

Si vox est canta, si mollia brachia salta.

(*c*) Juvenal, Sat. VI. 63.

re de repréſenter, & de leurs mouvemens (*a*).

Les Auteurs paroiſſent n'avoir ſçu trouver aſſez d'expreſſions pour donner une idée de la danſe Pantomime. Caſſiodore dit que les Anciens l'avoient appellée une muſique muette (*b*); le même attribue aux Pan-

(*a*) *Epigrammata vetera per Pilhoeum.* Epigr. V.

Ingreſſus ſcenam populum Saltator adorat;
Solerti prodit pandere verba manu.
Nam cum grata chorus diffundit cantica dulcis
Quæ reſonat cantor, motibus ipſe probat.
Pugnat, ludit, amat, bachatur, vertitur, adſtat,
Illuſtrat verum, cuncta decore replet.
Tot linguæ, quot membra viro, mirabilis ars eſt,
Quæ facit articulos, ore ſilente, loqui.

(*b*) *Var. I.* 20. *Hanc partem muſicæ diſciplinæ majores mutam nominarunt, quæ ore clauſo loquitur, & quibuſdam geſticulationibus facit intelligi, quod vix narrante lingua aut ſcripturæ textu poſſit agnoſci.*

tomimes ces expreſſions, *mains très-éloquentes*, *doigts parlans*, *ſilence patétique*; nous ne pouvons rendre plus expreſſément en François, *loquaciſſimas manus*, *linguoſos digitos*, *ſilentium clamoſum*, *expoſitionem tacitam.* Nonnus (*a*) parle en ces termes des Pantomimes, & de leurs danſes: » des ſignes qui ont un » langage, des mains qui ont » une bouche & des doigts qui » ont de la voix; » Νευμα μυθον ἐχων παλαμην στομα ταχυ φωνην. Cyprien ſur le même ſujet ſe ſert de cette expreſſion, (*b*) *verba manibus expedire*, parler des mains. On trouve dans l'Anthologie des Epigrammes ſur Pylade, qui font l'éloge des mains des Pantomimes: le mot

(*a*) *Dionyſ. Lib. VII. v.* 18.
(*b*) *Lib. IV. c. XXV. No.* 8.

Δε κρα

δεκρα φονες que Boulenger & Lubin ont mal entendu, attribue à Pylade des mains qui ſçavent tout dire.

Nous pourrions encore rapporter ici pluſieurs autres endroits, mais pour ne nous pas trop étendre, nous renverrons plutôt nos Lecteurs aux Notes de Dempſter ſur les antiquités de Roſinus (*a*). Si nous voulions raſſembler tous les paſſages dans leſquels les Anciens ont parlé du langage des mains, pour me ſervir de leur terme, nous ferions un volume au lieu d'une diſſertation; mais on peut s'imaginer par un exemple combien ce langage des mains étoit expreſſif. Lucien nous apprend qu'un Ambaſſadeur, qu'un Roi de Pont

(*a*) Pag. 327.

avoit envoyé à Neron pour des affaires d'Etat, fut préſent dans Rome à une danſe Pantomime. Quoiqu'il n'entendit pas ce que l'on chantoit, puiſqu'il ne ſçavoit pas le Latin, il comprit pourtant tout ce que le Pantomime repréſentoit. Dans la ſuite Neron voulant recompenſer cet Ambaſſadeur, promit de lui accorder une grace. L'Empereur fut fort étonné quand l'Ambaſſadeur de Pont lui demanda pour récompenſe le Danſeur qu'il avoit vû. L'Empereur en le lui accordant, l'interrogea ſur ce qu'il prétendoit faire de ce Pantomime dans le Royaume de Pont: » Nous avons des » voiſins, répondit cet Ambaſ» ſadeur, qui parlent tous des » langues différentes, & qui » nous ſont inconnues; il eſt

» ſi difficile d'avoir un interpre-
» te qui les entende toutes: mais
» cet homme qui ſçait parler
» par des geſtes ſe fera enten-
» dre à toutes les nations (*a*). »
Nous avons rapporté plus haut un autre endroit de Lucien & l'exclamation de Démétrius, préſent à la danſe d'un certain Pantomime. Artemidore dit (*b*) en voyant danſer un Pantomime, que l'on ne devoit plus craindre de devenir ſourd & muet, puiſque tout étoit repréſenté par des geſtes, & que l'on n'avoit pas beſoin d'oreilles. Mais à quel point ne faut-il pas que cette éloquence muette ait été portée, puiſque Cicéron cet Orateur ſi fameux n'a pas dédaigné d'éprouver, ſelon le témoignage de Macrobe,

(*a*) *Luc. de Saltat. c. 38.*
(*b*) *Lib. II. c. 36.*

avec Roſcius ſi ce Pantomime pouvoit repréſenter une choſe par ſes geſtes ſeuls d'une maniere plus variée que Cicéron ne le pourroit en déployant tous les tréſors de ſon éloquence. L'art des Pantomimes n'étoit pourtant pas encore parvenu du tems de Cicéron au degré de perfection où il parvint dans la ſuite.

Mais rapportons ici un trait qui étonnera bien davantage les perſonnes qui ont peine à croire que les Pantomimes ayent porté ſi loin l'art du langage des mains. Herodote raconte (*a*) que Cliſthenes Roi de

(*a*) *In Erato. p. m.* 367. Voyons la verſion Latine. *Poſteaquam cœnatum eſt, proci certamen de muſica habere cœperunt, & de ſermone qui in medio proponebatur. Procedente potatione Hippotides juſſit tibicinem ſibi canere,* εμμελειαν, *id eſt ſedatum quoddam ſal-*

Sicyon voulant marier la Princesse sa fille, plusieurs Seigneurs se disputerent cette conquête, parmi lesquels se présenta un Athénien nommé Hippoclides très-habile dans l'art des Pantomimes. Un jour cet amant fut engagé à montrer ses talens; l'envie de faire sa cour fit qu'il se surpassa lui-même, & après avoir représenté diférentes choses seulement avec les mains, il se mit sur sa tête, & élevant les pieds en l'air, il représenta par les mouvemens des jambes, & fit autant de merveilles qu'il

tationis genus. Tibicine obsequente saltavit sibi quidem placens, sed Clisthenes omnem rem cernens, suspectam habebat. Post hæc Hippoclides jussit sibi mensam ferri; quâ illatâ, primùm super eam laconicos saltavit modulos, mox alios Atticos, demùm suprà mensam capite statuto, cruribus veluti manibus gesticulabatur. At Clisthenes inquit, fili Tisandri! desaltasti matrimonium.

en avoit faites avec les mains. Mais ces succès mêmes empêcherent le Roi de lui donner la Princesse, soit que ce Monarque crut que le genre des Pantomimes demandoit trop de hardiesse & même de licence, ou qu'il ne convenoit pas à un Prince d'être si habile dans un art frivole, & où l'on ne peut exceller que par une longue habitude. Si l'on peut ajoûter foi à cet endroit d'Herodote, tout ce que nous avons dit du langage des mains doit paroître très-naturel, & plus que vraisemblable. Après cela qui s'étonneroit de l'attachement extrême que les Romains ont eû pour le jeu Pantomime? Qui pourra reprocher à ce peuple d'avoir beaucoup recherché ces spectacles? Les Romains

les plus raiſonnables, & même les plus auſteres ont vû les danſes Pantomimes ; Auguſte & Mecene en étoient les ſpectateurs les plus aſſidus. Cicéron, remarque Plutarque, retenu par l'importance de ſes affaires reſtoit à regret chez lui, quand Roſcius ou Eſope, deux fameux Pantomimes de ce tems-là, paroiſſoient ſur le Théâtre. Les Dames étoient ſur-tout fort adonnées à ce Spectacle. C'eſt ce que leur reproche Juvenal dans les vers de la ſixiéme Satire, que nous avons déja rapportés, où il prétend que la licence de ces Spectacles ont fait ſur elles la plus vive impreſſion. Il ſe ſert de termes ſi énergiques, que nous ne croyons pas les devoir rendre dans notre langue :

Chironomon ledam molli saltante Batillo
Tuccia vesicæ non imperat ; Apula gannit
Sicut in amplexu.

On ne peut regarder cet endroit de Juvenal que comme l'hyperbole d'une imagination échauffée par la Satyre. Cette Apula étoit portée naturellement à l'amour, & si ce Spectacle a augmenté sa passion il a aussi pû contribuer à la diminuer, ce que Lucien remarque dans un autre exemple (*a*). Un jeune homme aimoit éperdument, il se trouva guéri tout à coup en voyant représenter par des Pantomimes les funestes effets de l'amour. Le même Auteur rapporte ensuite que souvent les Pantomimes Tragiques ont arraché des larmes, & qu'il y avoit aussi à cette sorte de

(*a*) L. c. p. 143.

Spectacles la Scene des mouchoirs.

Mais parlons sérieusement. Quoique les danses Pantomimes méritassent d'être vûes par le grand art qui y régnoit, c'est pourtant une chose assurée que les Romains ont porté ce goût là trop loin, & qu'ils y perdoient trop d'argent & trop de tems. Ils ne pouvoient se rassasier de les voir; ils ressembloient à ces habitans d'Ionie & du Pont qui quittoient tout pour voir danser la fable de Bacchus (*a*). L'Empereur Marc Antonin surnommé le Philosophe voulut mettre des bornes au goût excessif des Pantomimes, & crut devoir empêcher cette sorte de spectacles qui faisoient négliger le commerce; mais il

(*a*) *Ibidem*, *p.* 145.

fut obligé d'abroger cette Loi dont le peuple murmuroit. L'on reprochoit à cet Empereur de vouloir forcer le peuple même à la Philoſophie (*a*) ; mais on reproche aux Dames Romaines d'avoir été baiſer les maſques, & les autres habits des Pantomimes les jours où il n'y avoit pas de repréſentation (*b*). On trouve même que des particuliers pour condeſcendre au goût de leur famille, ont entretenu des Pantomimes qui repréſentoient dans leurs maiſons. Il falloit que les peres & les maris s'en accommodaſſent, quoique ſouvent ils n'aimaſſent pas eux-mêmes cette ſorte

(*a*) Jul. Capitolin. in M. Anton. Philoſ. c. 23. *Juſſerat, ne mercimonia impedirentur, tardius Pantomimos exhiberi non votis diebus.*

(*b*) *Ferrar. L. c. p.* 19.

de Spectacles (*a*) ; ainſi dans tous les tems le goût particulier des femmes eſt devenu le goût général. La nature en leur refuſant la force du corps nous a donné des foibleſſes qui leur laiſſent la ſupériorité ; mais quant à la paſſion exceſſive des Pantomimes, les hommes l'ont portée eux-mêmes ſi loin qu'ils ne ſçauroient en cela rien reprocher au beau ſexe. Néron n'a-t-il pas voulu danſer lui-même des danſes Pantomimes ; n'eſt-ce pas une preuve qu'il a eu la paſſion, pour ne pas dire la fureur de ces ſortes de Spectacles ; & Caligula n'a-t-il pas défié Jupiter, ſous prétexte que

(*a*) Plin. Lib. VII. Epiſt. 24. dit de la Quadratilla : *Habebat illa Pantomimos, fovebatque effuſius, quam principi feminæ conveniret. Hos quadratus non in Theatro, non domi ſpectabat, nec illa exigebat.*

ce Dieu troubloit les Pantomimes par le tonnerre (*a*). Dion Caſſius parle d'une machine dont cet Empereur inſenſé ſe ſervit contre la foudre ; à chaque coup de tonnerre il jettoit des pierres vers le Ciel par le moyen de cette machine, & il s'écrioit : Jupiter ! emporte moi, ou je t'emporterai (*b*). On a peine à croire que la folie humaine ait été à cet excès. Caligula aimoit mieux s'attirer le couroux des Dieux que de perdre quelque choſe du plaiſir qu'il reſſentoit au Spectacle des Pantomimes. Mais, me dira-t-on, pour prouver l'univerſalité de ce goût, que pouvez-vous conclure des exemples particuliers de Néron & de Caligula,

(*a*) *Seneca de ira, Lib.* 1. *in fine.*
(*b*) *Dio Caſſ. Lib.* 59. *in fine.*

les plus fous des Empereurs & des Romains ; j'en conviens, mais je trouve auſſi des Romains raiſonnables d'ailleurs, & qu'on ne ſçauroit juſtifier de la fureur des Pantomimes. Je puis rapporter pluſieurs preuves ; les maris étoient cauſe qu'on ſe ſervoit des Pantomimes dans les feſtins, comme on auroit fait des Mimes. Si l'on conſulte le Livre de Ciacconius que nous avons déja cité, on verra qu'il met auſſi les Pantomimes au nombre des perſonnes dont on employoit l'art dans les feſtins. Auguſte un des plus ſages Empereurs fit néanmoins repréſenter pendant un repas Hercule en fureur par le Pantomime Pilade. Mais dans toute l'hiſtoire des Pantomimes, je n'ai rien trouvé de plus ridicule que la

mode qui à la fin s'introduisit chez les Romains, de découper les viandes d'une maniere Pantomime. Il est constant que les Pantomimes ont été eux-mêmes les découpeurs; ils avoient une espece particuliere de danse pour chaque sorte de rôti; ils faisoient des gestes tous différens à découper un poulet & un liévre (*a*).

La passion extrême que les Romains eurent pour les danses Pantomimes fit la richesse immense des Pantomimes. On

(*a*) Petrone dit c. 36. *Processit statim scissor, & ad symphoniam ita gesticulatus laceravit obscenium.* Juvenal en donne encore une description plus claire dans sa cinquiéme Satyre.

Structorem interea, ne qua indignatio desit,
Saltantem spectа, & Chiromanta volanti
Cultello donec peragat dicta magistri
Omnia: nec minimo sane discrimine refert,
Quo gestu lepores & quo gallina secetur.

lit avec étonnement quel a été leur revenu ; Budée (*a*) montre par un paſſage de Pline qu'Eſope le Pantomime, que l'on ne doit pas confondre avec l'Auteur des Fables, a eu 500 ſeſterces, ou 12500 ducats de rente. Quelque grande que ſoit cette ſomme en elle-même, elle eſt peu conſidérable en comparaiſon du revenu qu'auroit pû avoir Roſcius s'il avoit voulu mettre à profit tout ſon talent ; il pouvoit gagner près de 1650000 liv. (*b*) Macrobe (*c*) raconte du même Roſcius qu'il recevoit tous les jours du Public cent ducats, & l'on payoit à part ſes camarades. Suppoſons que Roſcius eut joué tous

(*a*) *De aſſe, Lib. II.*
(*b*) *Cic. pro Roſcio, Comœd. Cap.* 8
(*c*) *Saturnal. Lib. III. Cap.* 14.

les jours, il auroit gagné par an 401500 liv. mais il eſt probable, comme Budée l'a déja remarqué judicieuſement, que Roſcius n'a eu un tel revenu que les jours où il a danſé. A l'égard du bien d'Eſope le Pantomime, il eſt difficile de fixer au juſte ce qu'on en doit penſer (*a*); on ſçait ſeulement qu'il faiſoit de très grandes dépenſes, ce qui n'a pas empêché qu'il n'ait laiſſé à ſon fils Clodius cinq cens mille écus. Par là Clodius fut en état de faire plus de dépenſes qu'un Roi; il recherchoit même l'occaſion de dépenſer extraordinairement, ainſi que Pline nous le rapporte; il mangeoit des oiſeaux qui avoient appris à ſiffler

(*a*) Macrobe, *ibid.*

avec

avec des especes de serinettes, ou à parler, oiseaux qu'il payoit chacun 1650 liv. Un plat de cent petits oiseaux lui coutoit donc 165000 liv. Le même fils d'Esope voulut sçavoir aussi bien que Cléopatre, le gout des perles fondues; il l'a même emporté en cela sur l'extravagante magnificence de cette Reine (*a*); car il ne se contenta point d'essayer lui-même, & afin que ses convives pussent tous juger du gout des

(*a*) *Plin. Lib. IX. c. 35. Prior id fecerat Romæ in unionibus magnæ texationis Clodius Tragœdi Æsopi filius, relictus ab eo in amplis opibus hæres, (ne in Triumvirato suo nimis superbiat Antonius pene Histrioni comparatus) & quidem nulla sponsione ad hoc producto, quo id magis regium erat; sed ut experiretur in gloria palati quid saperent margaritæ, atque ut mire placuere, ne solus hoc sciret, singulos unionis convivis absorbendos dedit.*

perles, il en préſenta à chacun une fondue. Il eſt néceſſaire d'obſerver que chaque perle étoit d'un grand prix, & aſſez groſſe pour que l'on pût en diſcerner le gout. Quel homme ami de l'aiſance & de la fortune ne ſeroit pas tenté à ce récit de ſe faire Pantomime; ce métier ſeroit plus lucratif que celui de Fermier-Général.

Les Romains n'ont pas ſeulement prodigué leurs biens aux Pantomimes; mais ils ont encore honoré cet état. Je ne m'arrêterai pas ici à raconter que les principaux Seigneurs les ont employés à l'éducation de leurs enfans; l'art des Pantomimes faiſoit partie de la belle éducation de la jeuneſſe Romaine; ils apprenoient à danſer & à rendre toutes les idées par des

ſignes & par des geſtes (*a*). Cet honneur qu'ils faiſoient aux Pantomimes n'eſt pas encore aſſez conſidérable. Je paſſerai auſſi légérement ſur l'exemple de Cicéron qui prit les inſtructions de Roſcius, & qui apprit de lui par principes les mouvemens d'un Orateur. On peut s'imaginer combien cela a dû ajoûter encore à la force de ſon éloquence, puiſqu'il exprimoit en même-tems ſes penſées par des geſtes. Tout cela s'excuſe par l'utilité, & c'eſt une choſe commune que de voir une perſonne du plus haut rang apprendre d'un inférieur. Mais les Romains ont fait aux Pantomimes des honneurs bien plus

(*a*) *Acerra Philol. Tom.* 1. *p.* 692. *Ovid. amor. L.* 11. *Eleg.* 5.
Multa ſupercilio vidi vibrante loquentes
Nutibus in veſtris pars bona vocis erat.

considérables : non-seulement le peuple, mais même des Chevaliers & des Sénateurs avoient pour eux des égards & des politesses marquées : on alloit leur rendre visite, & quand ils sortoient, on se faisoit honneur de les accompagner, mais cela fut entierement défendu par l'Empereur Tibere (*a*); les hommes, & sur-tout les Dames, s'empressoient à escorter les Acteurs Pantomimes (*b*). On peut se figurer les Pantomimes

(*a*) *Tacit. Annal. Lib. II. c. 77. Multa decernuntur, ex quibus maximè insignia; ne Domos Pantomimorum Senator introiret, ne egredientes in publicum equites Romani cingerent, aut alibi quam in Theatro spectarentur.* Seneque appelle même les jeunes gens de la premiere Noblesse *mancipia*, ou esclaves des Pantomimes. *Epist. IV. 7.*

(*b*) *Seneca Quæst. Nat. Lib. VII. c. 32. Stat per successores Piladis & Batilli domus; privatim urbe tota sonat pulpitum. In hoc viri*

suivis des gens de distinction de Rome, marcher avec faste, & se quarrer en Rois de Théâtre.

L'Empereur Auguste lui-même a accordé beaucoup de privileges à ce Spectacle & aux Acteurs; il ôta aux Magistrats le pouvoir de faire fouetter & de punir en général les Pantomimes, ce qu'une ancienne loi autorisoit (*a*); c'étoit assurément une abrogation bien considérable pour les Pantomimes. Ils se virent par là égaux aux Citoyens Romains, pour qui le

in hoc feminæ tripudiant. Mares inter se uxoresque contendunt, uter det latus illis (fonte Hylæ Ferrarius.)

(*a*) *Tacit. Annal.* 1. 77. *Divus Augustus immunes verberum Histriones quondam jusserat. Et Sueton. in August.* 45. *Coercitionem in Histriones Magistratibus in omni tempore & loco, lege vetere permissam ademit.* Casaubon entend dans ses Notes sur cet endroit le *jus virgarum*.

Consul Valerius Publicola avoit obtenu le même privilege ; aucun Magistrat ne pouvoit faire fouetter un Citoyen Romain ; & depuis ce tems-là cette sorte de punition a été réservée aux Esclaves, & quand des Magistrats ont osé l'employer contre des Citoyens Romains, ils sont eux-mêmes devenus coupables de vexation ; c'est ce que prouve l'exemple de St. Paul. On conçoit encore plus distinctement l'importance de ce privilege qu'Auguste accorda aux Pantomimes, lorsqu'on considere leur état. Ce n'étoient que des Esclaves, ou des Affranchis, comme on peut le voir par quelques passages des Auteurs (*a*) qui ont

(*a*) *Ulpianus L.* 43. *Si ponas agitatorem postea factum Pantomimum. ff. De*

vécu à peu près de leur tems.

On comprend par là comment on a pu ſe ſervir naturellement des Pantomimes dans les feſtins, & comment Quadratilla dont nous avons parlé ci-deſſus, en a pu entretenir dans ſa maiſon. On conçoit encore la poſſibilité de ce que dit Seneque, dans l'endroit que nous avons déja cité, *Privatim urbe tota ſonat pulpitum, in hoc viri, in hoc fœminæ tripudiant.* Les Affranchis & les Eſclaves des deux ſexes étoient les Pantomimes dont les perſonnes riches ſe ſervoient dans leurs

art. empt. Julian. L. 27. Si Libertus artem Pantomimi exerceat, verum eſt debere eum non ſolum patrono, ſed etiam amicorum ludis gratuitam operam præſtare. ff. De Oper. Libert. Dempſterus ad Roſin. antiqu. p. m. 327. y ajoûte encore : *Ergo non omnes Pantomimi ſervilis conditionis, quum etiam Libertis eam artem exercere permittant leges.*

maiſons; & ſi les Romains ſe ſont exercés eux-mêmes aux danſes Pantomimes, mais dans leurs maiſons ou ſur des Théâtres bourgeois, comme on peut le conclure du paſſage de Seneque, ces Eſclaves & ces Affranchis ont ſans doute été leurs maîtres. Juſte Lipſe reconnoît auſſi que les Actrices Pantomimes ont été des Eſclaves ou des Affranchies (*a*). Peut-être s'étonnera-t-on que cette eſpece de gens ait pû acquérir aſſez de talens & faire le métier de Pantomimes, mais que l'on faſſe attention qu'autrefois les Eſclaves étoient des priſonniers de guerre, & qu'ainſi il s'en trouvoit qui avoient beaucoup

(*a*) Dans ſes Notes *ad Senecæ conſol. c.* 12. *Quorum Pantomimæ quas domi divites habebant ſervas aut libertas. Plin. Lib. VII. Ep.* 24. *& inſcriptiones priſcæ.*

d'eſprit

d'esprit & d'éducation. D'ailleurs les maîtres leur faisoient apprendre différens arts; ils leur faisoient même étudier les sciences. Chaque Romain un peu considérable avoit à Rome un grand nombre de pareils Esclaves. Il est si constant que les Affranchis ont exercé la profession de Pantomimes, qu'il seroit inutile d'en rapporter des preuves; il suffiroit de nous rappeller ce que nous avons dit de Batille, à qui Mecene avoit donné la liberté. Si l'épitaphe dont nous avons parlé plus haut ne regarde pas un autre Pilade que celui qui a été rival de Batille, on ne peut pas douter qu'il n'ait été pareillement un Affranchi de l'Empereur Auguste. De tout cela il suit que la loi d'Auguste qui défendit de faire fouet-

ter les Pantomimes pour quelque cause que ce fût, étoit un privilege bien extraordinaire, & très-honorable pour eux.

On a encore accordé aux Pantomimes des honneurs plus marqués. Nous ferons bien-tôt part d'une ancienne épitaphe qui prouve que les Pantomimes ont eu les honneurs des Décurions (*a*), c'est-à-dire, qu'ils ont joui des franchises & des prérogatives qu'avoient les Décurions dans les Villes Provinciales ou dans les Colonies, enfin *in municipiis Romanorum*. Cette prérogative avoit été jusqu'alors la récompense des Citoyens qui avoient bien mérité de la patrie. On sçait que les Décurions étoient dans les Villes dont nous venons de par-

(*a*) *Ornamenta Decurionalia.*

ler, ce que les Sénateurs étoient à Rome ; ils avoient entr'autres le privilege que les Gouverneurs Romains ne pouvoient les punir, sans avoir fait leur rapport à l'Empereur qui s'étoit réservé la connoissance de tous les crimes que l'on pourroit imputer aux Décurions. Ces Gouverneurs n'avoient d'autre pouvoir sur eux que celui de les faire arrêter. Nous avançons cela sans alléguer d'autorités, parce qu'il s'agit d'un des faits les plus connus des antiquités Romaines ; ainsi les Pantomimes ont obtenu les honneurs ou les immunités des Décurions, & ainsi la punition des Pantomimes a été réservée au Tribunal de l'Empereur même. On voit que cela s'accorde parfaitement avec la loi d'Auguste

dont nous venons de faire mention, & qui défend à tout Magiſtrat Romain de faire punir aucun Pantomime. Une inſcription ancienne nous apprend auſſi qu'un Pantomime a eu l'honneur d'obtenir une place parmi les Prêtres d'Apollon; honneur dont on ſçait que les perſonnes les plus nobles & les plus élevées en dignité ont été jalouſes.

Il étoit naturel de terminer ce que nous avons à dire des honneurs rendus aux Pantomimes par les monumens dont on les a honorés après leur mort. Deux inſcriptions nous ſerviront de preuves; nous les tranſcrirons mot à mot, & elles ſerviront auſſi à confirmer ce qui précede immédiatement. En 1726 on a publié à la Haye le

monument de Pilade Pantomime (*a*) : peu importe que ce ſoit le rival de Batille ou un autre Pantomime du même nom. Sur la 68 Planche on lit l'inſcription :

D. M. THEOCRITI. AUGG. LIB. PYLADI. PANTOMIMO. HONORATO. SPLENDIDISSIMIS. DECURIONALIB. ORNA. GREX. ROMANUS. OB. MERITA. EJUS. TITUL. MEMORIÆ. POSUIT.

Sur le bord ſe trouve encore ; CURANTE. CALOPODIO. LOCATORE. A chaque côté eſt une Statue ; on voit le mot de IONIA ſur l'une, & celui de TROADAS ſur l'autre. Ce ſont apparamment les noms des deux

(*a*) *Antiquitates ſacræ, & civiles Romanorum explicatæ Autore M. A. V. N. in-fol.*

pieces Tragiques que ce Pantomime ſçavoit le mieux danſer. Voici l'autre inſcription, telle que nous la trouvons dans Dempſter ad Roſin. p. m. 327.

M. AUR. AUG. LIB. ACILDO. SEPTENTRIONI. PANTOMIMO. SUI. TEMPORIS. PRIMO. SACERDOTI. APOLLINIS. PARASITO. (*a*)

Mais puiſque nous prenons l'Archimime pour un Pantomi-

(*a*) Le nom de Paraſite ſe prenoit autrefois en bonne part: voyez *Theſaurus Fabri* au mot *Paraſiti*. *Paraſiti erant qui epulis ſacris adhibebantur, quorum etiam peculiaris erat Magiſtratus.* Les anciennes inſcriptions dont Montfaucon a raſſemblé les plus intéreſſantes, font ſouvent mention des Paraſites d'Apollon que l'on appelloit auſſi Sinhodites, de *ſinhodus* feſtin. Le Profeſſeur Geſner propoſe une autre opinion dans ſon *Theſaurus*. *Paraſiti Phœbi ſeu Apollinis, dicebantur Mimi ſeu Hiſtriones, fortè quia ſerviebant Poëtis, eorum ſcripta recitantes. Poë-*

me, nous devons encore rapporter ici une troisieme inscription tirée du même Livre de Dempster; la voici :

L. ACILIO. L. FILIO. POMCUTICLÆ. NOBILI. ARCHIMIMO. COMMUNI. MUNERE. ALECTO. DIURNO. PARASITO. APOL. TRAGICO. COMICO.

Mais après avoir rendu compte des honneurs dont on a comblé les Pantomimes, nous ne devons pas dissimuler les affronts qu'ils ont essuyés; nous faisons ici le rôle d'Historiens, & il nous est d'autant plus faci-

tarum autem præsidem constat esse Apollinem. Sic interpretatur Verrius : Parasitos Apollinis ait ita interpellari, quòd C. Volumnius, qui ad Tibicinem saltavit secundarum partium fuerit, qui ferè omnibus Mimis parasitus inducatur.

le d'être fideles & impartiaux qu'en écrivant les faſtes des Mimes, nous n'avons rien à eſpérer ni à craindre. La paſſion & même la fureur que l'on eut pour les Pantomimes n'empêchoit point qu'on ne les tournât en ridicule; on n'en laiſſoit échaper aucune occaſion, & ils étoient expoſés aux huées du peuple, lorſqu'ils commettoient une faute que l'on appelloit ſolleciſme. On aura une idée de cette ſorte de fautes en conſultant le paſſage de Lucien (*a*). Il rapporte que les Citoyens de la Ville d'Antioche obſervoient avec la derniere exactitude toutes les actions des Danſeurs. Un jour un de ces Danſeurs qui étoit de très-petite taille, repréſenta

(*a*) *L. c. p. m.* 142.

Hector, tous les Spectateurs s'écrierent : Voici Astianax, mais où est donc Hector. Un autre au contraire qui étoit très-grand fit le rôle de Capanée ; quand il fut à l'endroit où il s'agissoit d'escalader les murailles de Thebes comme fit ce Général, on s'écria : Tu n'as qu'à sauter dessus, tu n'as pas besoin d'échelle. Un autre Danseur étoit gros & grand, il voulut faire un saut très-élevé, un entrechat par exemple. Prend garde, lui crierent les Spectateurs, on a oublié d'étayer le Théâtre. Un Pantomime pâle & maigre paroissoit sur la Scene, il s'élevoit aussi-tôt un murmure dans le Spectacle, & l'on faisoit des vœux ironiques pour sa convalescence. Quoique l'on reproche aux

François d'être trop difficiles aux Spectacles, ils n'approchent point des Antiochiens. On a vû un homme de petite taille & très-délicat, qui avoit l'air & la voix d'une femme, jouer à Paris le rôle d'Hercule, sans que les Spectateurs en parussent choqués. Souvent les meres au Théâtre sont plus jeunes que les filles; on a vû les mêmes Acteurs être tyrans dans la grande piece & amoureux dans la petite; le même Acteur tour à tour Neron & Valere.

Mais les Romains n'étoient pas aussi indulgens à excuser les fautes de vraisemblance que commettoient les Pantomimes. Ces défauts échapoient à la vérité au commun du peuple; mais tout n'étoit pas peu-

ple à Rome, Lucien du moins l'assure. Ici nous emprunterons encore de cet Auteur un fait remarquable. Un Danseur représentoit Ajax en fureur; mais il observoit si peu les règles de la bienséance, qu'il sembloit être un vrai furieux, plutôt que représenter Ajax en fureur; il déchiroit l'habit d'un Acteur, il arrachoit une flute de la main d'un homme de la simphonie; il y avoit à côté de ce Pantomime un troisiéme qui représentoit Ulisse triomphant; celui qui faisoit l'Ajax donna à son camarade Ulisse un coup sur la tête si violent qu'il l'auroit certainement tué si le chapeau théâtral & couvert de panaches n'eut diminué de beaucoup la violence du coup; l'Ulisse en fut néanmoins terrassé;

mais ce n'étoit pas encore tout, il porta la hardieſſe juſqu'à entrer dans les loges réſervées aux Sénateurs (*a*), & à s'aſſeoir entre les deux Conſuls ; ils en furent eux-mêmes effrayés ; que n'avoient-ils pas à appréhender d'un Pantomime auſſi impudent ? Il ne lui reſtoit qu'à traiter un de ces deux Conſuls comme Ajax fit ſon bouc. Lucien dit expreſſément que les

(*a*) Ce qui étoit fort facile, car la place des Sénateurs étoit ſur le Théâtre, de la vint qu'on appelloit indifféremment Orqueſtre les places des Sénateurs & celle où l'on danſoit, ou le Théâtre. Le Scholiaſte de Juvenal dit Satir. 3. v. 173. *Orcheſtra, ſpatium in quo ſaltabat Pantomimus.* On peut en avoir une idée aſſez claire en conſidérant le Théâtre Saguntin dans Montfaucon. Je crois que l'on en trouve auſſi un plan gravé dans les Epitres de l'Eſpagnol Emanuel Martin, car c'eſt Martin qui a décrit le premier ce Théâtre ; ce qu'a emprunté Montfaucon.

gens raisonnables avoient rougi eux-mêmes pour le Pantome de cette audace excessive, & qu'ils avoient bien vû que ce Danseur étoit un vrai furieux & un vrai extravagant ; mais quand cet enthousiasme fut passé il reconnut sa faute, aussi ne voulut-il plus danser Ajax en fureur ; en vain l'y engagea-t-on. » C'est bien assez, dit-il, » que j'aye été une fois furieux. Mais ce qui lui fit le plus de peine, ce fut de voir peu de jours après un de ses concurrens dans cet art représenter parfaitement l'Ajax furieux sans s'écarter des bornes de la bienséance. Pilade tomba dans un excès presqu'aussi grand que celui dont nous venons de parler. Il tira des fleches sur les Spectateurs un jour qu'il repré-

ſentoit l'Hercule furieux. Lorſqu'Auguſte fit jouer devant lui la même piece dans un feſtin, Pilade eut la même audace & jetta dans l'aſſemblée quelques fleches ; j'ai Macrobe pour garant de ce fait (*a*) ; on aſſure qu'Auguſte ne témoigna aucun reſſentiment de ce que Pilade ſe conduiſit envers lui comme il avoit fait envers le peuple ; mais Auguſte ſçavoit regner, & par conſéquent diſſimuler en cette occaſion. Qu'on ſe rappelle ici ce que nous avons obſervé de l'utilité que ce Monarque tiroit des Théâtres, un des plus grands reſſorts de la politique. Pilade ſervoit à efféminer les Romains ; ainſi les jeux Pantomimes affermiſſoient la puiſſance d'Auguſte & la ren-

(*a*) *Macrob. Saturnal. Lib. II. c. 7.*

doient de plus en plus deſpotique. Ainſi nous avons vû dans différens tems les arts mêmes aſſervir les peuples qui les poſſédoient. C'étoient les réflexions que faiſoient ſans doute quelques convives de ce feſtin d'Auguſte, & Spectateurs de l'Hercule Pantomime.

Les Pantomimes, jaloux les uns des autres, ſe critiquoient eux-mêmes, & par-là contribuoient beaucoup à la perfection de leur art; ce qui obligea auſſi les Romains de ſe mettre en état de juger d'eux ſolidement; c'eſt ce que prouve tout ce que nous en avons dit plus haut. Pilade fit des reproches à Hilas, d'autres en firent auſſi à Batille de ce qu'il repréſentoit Agamemnon un homme grand, & non pas un grand

homme. Hilas, ou peut-être Batille, imitoit une autre fois Œdipe qui se creva les yeux, & Pilade s'écria : Mais tu vois encore ; peut-être que le masque n'étoit pas assez bien fait ; cependant on a quelque fois repris à tort les Pantomimes. Ainsi se moqua-t-on sans raison de Pilade lorsqu'il représentoit Hercule furieux. Comment pouvoit-on lui reprocher que ses pas n'étoient point mesurés ; c'étoit un effet de son art, & pour imiter mieux la nature. Cette critique déplacée l'irrita tellement qu'il ôta le masque, & qu'il s'écria : Fous, vous ne voyez pas que je représente un fou. Le Poëte Grec dans l'Antologie, se moque aussi trop légerement d'un Danseur qui ne s'étoit pas percé d'un coup d'épée

d'épée dans le rôle de Canace (*a*) ; il importe peu que ce ſoit pecher contre l'hiſtoire, le Théâtre n'eſt qu'une fiction, ſon but eſt d'intéreſſer ; une fable, une hiſtoire y ſont également propres.

Il eſt tems de finir nos Recherches. Juſqu'ici nous avons décrit les proſpérités des Pan-

(*a*) Voici la traduction Latine. *Omnia juxta hiſtoriam ſaltans, unum negligens moleſtia nos affeciſti. Nioben enim ſaltans, ſteteſti ut lapis, & rurſus Capaneus ſtatim concidiſti ; ſed in Canace inepte, quod enſis eſſet tibi, & vivus exiſti. Hoc contra hiſtoriam, debebas enim vere te interficere.* Mais c'eſt trop exiger d'un Acteur ; ſi celui-ci ſe fut effectivement percé, ne lui auroit-on pas adreſſé ce que l'on dit dans la même Anthologie, L. III. c. 7. à Chryſomales Pantomime mort. *Taces Chryſomale, inſtar ferrei ; non autem amplius nobis imagines priſcorum abſolvis hominum νευμασιν αφθεγγοις, nutibus mutis. Tuum verò beatiſſimum ſilentium nunc triſte eſt, quo antea delectabamur.*

tomimes, à préſent nous parlerons de leurs revers. Ils cauſoient à Rome deux deſavantages publics & très-conſidérables. Ils augmenterent le luxe qui y régnoit déja, & donnerent occaſion à beaucoup de troubles, & à des combats ſanglans, pareils à ceux que les Comédiens François exciterent dernierement en Angleterre. Le peuple alla même quelque fois juſqu'au meurtre. Par une ſuite naturelle du deſordre on fut enfin obligé de défendre aux Pantomimes d'exercer leur métier ou de les punir. Nous allons mettre en ordre l'hiſtoire de ces revers.

Les Pantomimes Comiques dont le but principal étoit de faire rire le peuple, ne mettoient ſur la Scène que des far-

ces, des indécences, & des grossieretés. Les Tragiques qui de tems en tems se mêloient aussi des pieces Comiques, n'étoient pas plus circonspects, ils étoient tous obscenes & infâmes; c'est de là que Juvenal donne à Batille le surnom de lascif (*a*). Velleius Paterculus ne nous a pas laissé une meilleure idée de Plancus (*b*); ceux-ci ont eu bien des compagnons dans ce mauvais genre. Nous avons déja remarqué plus haut que les Pantomimes ont osé imiter en public les mouvemns voluptueux & efféminés en habit de femme appellé *crocota*, parce qu'il étoit jaune (*c*). Ter-

(*a*) *Mollem Bathillum.*

(*b*) Il l'appelle, Lib. II. c. 83. *Obscœnissimarum rerum & auctorem & ministrum.*

(*c*) Columella dit d'un pareil Spectacle, *de re rust. Attonitique miramur gestus effemi-*

tullien reproche à ces Acteurs que la perfection de cet art même venoit de leur débauche, & de la dépravation de leurs mœurs (*a*). De pareils Spectacles étoient publics; non-seulement les personnes mariées, mais celles qui ne l'étoient pas, celles dont l'âge étoit encore innocent, assistoient à ces Scènes lascives; n'étoit-ce pas, pour le dire ainsi, ouvrir toutes les portes à la volupté. On peut voir dans Tacite les suites funestes de cet abus. On dit à Néron que les bonnes mœurs des siécles passés avoient dis-

natorum, quod à natura sexum viris denegatum muliebri motu mentiantur, decipiantque oculos spectantium.

(*a*) *In Apol. c. 15. Quid quod imago Dei vestri ignominiosissimum caput & famosum vertit quod corpus impurum, & ad illam artem effeminatione productum, Minervam vel Herculem repræsentat.*

paru, & que le luxe les avoit chaſſées ; enfin qu'on trouvoit à Rome tout ce qui pouvoit irriter la volupté. On ajoûte que la jeuneſſe dégénéroit de jour en jour, qu'elle s'accoutumoit à l'oiſiveté, & qu'elle ne penſoit qu'à des intrigues amoureuſes (*a*). Les Pantomimes qui étaloient ſur le Théâtre tous

(*a*) Voici Tacite. *Erant qui Cn. quoque Pompeium incuſatum à ſenioribus ferrent, quod manſuram Theatri ſedem poſuiſſet, nam antea ſubitariis gradibus, & ſcena in tempus ſtructa, ludos edi ſolitos : vel ſi vetuſtiora repetas, ſtantem populum ſpectaviſſe ; ſi conſideret, Theatro dies totos ignavia continuaret. Ne ſpectaculorum quidem antiquitas ſervaretur, quoties Prætores ederent, nulla cuiquam civium neceſſitate certandi. Ceterum abolitos paulatim patrios mores, funditùs everti per accitam laſciviam, ut, quod uſquam corrumpi & corrumpere queat, in urbe viſatur, degeneretque ſtudiis externis juventus, Gymnaſia & otia & turpes amores exercendo, Principe & Senatu auctoribus, qui non modo licentiam vitiis permiſerint, ſed vim adhibeant*, &c.

leurs charmes & tous leurs talens, triomphoient souvent de la vertu des Dames Romaines; on en voyoit s'oublier assez elles-mêmes pour devenir les maîtresses de ces Danseurs; des Impératrices mêmes prirent de l'amour pour des Pantomimes. Je n'avancerois pas un fait aussi extraordinaire sans autorité; Suetone le dit expressément de la femme de Domitien (*a*). On dit la même chose de Faustine femme de l'Empereur Marc-Antonin le Philosophe, & rien n'est plus vraisemblable; on sçait la conduite qu'elle tenoit, mais son mari étoit Philosophe, & pouvoit mépriser le préjugé extravagant qui fait dépendre l'honneur d'un homme des caprices d'une femme. Gallien

(*a*) *Domit.* c. 3.

nous rapporte une hiſtoire qui eſt arrivée de ſon tems. Une Dame étoit dangereuſement malade, & l'on ne pouvoit pénétrer l'eſpece ni la cauſe de ce mal. Le Docteur Galien fut appellé, il entendoit ſa profeſſion & il connoiſſoit les femmes. Chaque fois qu'elle voyoit quelqu'un qui lui parloit des Pantomimes, & qui avoit vû danſer Pilade, elle changeoit de couleur. Le Médecin le remarqua, & découvrit enſuite gravement & par l'émotion du poulx la vraie cauſe de la maladie (*a*). Dion Caſſius obſerve

(*a*) *De Præcognit. ad Poſth. c. 6.* il dit : *Se deprehendiſſe morbum mulieris, qui cæteris incognitus; ægra enim erat ex amore Pantomimi & morbum indicare erubeſcebat. Namdum aſſidet ægræ, quidam ex Theatro ſuperveniens, narravit ſe Piladem ſaltantem conſpexiſſe. Statim mulieris vultus & faciei color*

que Tibere a chaſſé les Pantomimes de l'Italie, ſur-tout à cauſe de la vie libertine que les Dames Romaines menoient avec eux (*a*); Tacite eſt du même ſentiment (*b*).

L'Auteur du Dialogue ſur les cauſes de la corruption de l'éloquence, dit que la paſſion des Pantomimes & de leurs danſes paſſoit des meres aux enfans, & qu'on la recevoit avec la vie. Il regarde ce goût exceſſif des Pantomimes comme

immutatus eſt. Cùm viderem, brachio manum ſtatim admovi, pulſumque ſubitò variis modis agitatum inveni, id quod animi perturbati indicium erat. Talem enim pulſum & qui de re aliqua certant, habere ſolent.

(*a*) *Dio, Lib. LVII. Ut arte illa nuſquam uterentur interdixit; quod & ſtupri conſuetudinem cum feminis haberent & turbas darent.*

(*b*) *Tacit. annal. IV. c. 14. Cæſar de immodeſtia Hiſtrionum retulit, multa ab iis in publicum ſeditioſe, fœda per domos tentari.*

une

une cauſe de la corruption de l'éloquence, ſans doute parce que ces Spectacles amoliſſoient la jeuneſſe, & la rendoient incapable de l'application que demandent les ſciences & les arts. En effet comment pouvoir penſer quelque choſe de ſérieux quand on n'entend, quand on ne voit que des divertiſſemens & que des farces? Seneque (*a*)

(*a*) *Quæſt. nat. L. VII. c. 32. Ad ſapientiam quis accedit? quis dignam judicat, niſi quam in tranſita noverit? quis Philoſophiam aut ullum liberale reſpicit ſtudium, niſi cum ludi intercalantur, cum aliquis pluvius intervenit dies, quem perdere licet? Itaque tot familiæ Philoſophorum deficiunt; Academici & Veteres & Minores nullum Antiſtitem reliquerunt. Quis eſt qui tradat præcepta Pyrrhonis? Pythagorica illa invidioſæ turbæ ſchola præceptorem non invenit. Sextiorum nova & Romani roboris ſecta inter initia ſua, cum magno impetu cœpiſſet, extincta eſt. At quanta cura laboratur, ne cujus Pantomimi nomen intercidat? Stat per ſucceſſores Piladis & Bathilli domus; harum artium multi diſ-*

regarde la même passion comme la cause de la décadence de la Philosophie ; les sectes des Philosophes étoient presque éteintes à Rome, & l'on y négligeoit aussi les autres sciences ; on ne destinoit à la Philosophie que les jours où les Pantomimes ne jouoient point ; on philosophoit par air, & faute d'amusement : on fait de même aujourd'hui. Julius Capitolinus nous apprend combien les Romains ont redouté la Philosophie (*a*). L'Empereur

cipuli sunt multique doctores. Privatim urbe tota sonat pulpitum; in hoc viri, in hoc fœminæ tripudiant. Mares inter se uxoresque contendunt, uter det latus illis; deinde sub persona, cum diu trita frons est, transitur ad ganeam. Philosophiæ nulla cura est; itaque adeo nihil invenitur ex his quæ parum investigata antiqui reliquerunt, ut multa, quæ inventa erant, obliterentur.

(*a*) *In M. Anton. Philos. c. 23. Fuit po-*

Marc-Aurele-Antonin, surnommé le Philosophe, avoit réduit les jeux des Pantomimes à certains jours, & les avoit empêchés de représenter si souvent, afin que le peuple put vaquer plus librement au commerce que l'on négligeoit aussi bien que l'éloquence, la Philosophie & les autres sciences. Cette loi étoit bien digne d'Antonin ; il falut pourtant l'abroger. Les meilleures vûes ne sont pas toujours celles qui conviennent au tems & aux peuples. En effet on s'éleva contre ce bon Empereur ; on dit qu'il vouloit forcer les Romains à se faire Philosophes, & qu'il

pulo hic sermo, cùm sustulisset ad belllum gladiatores, quod populum, sublatis voluptatibus, vellet cogere ad Philosophiam. Jusserat enim, ne mercimonia impedirentur, tardius Pantomimos exhiberi, non votis diebus.

prétendoit les priver de leurs plaisirs. L'Empereur crut devoir se prêter aux désirs & à la foiblesse du peuple, il lui laissa ses jeux; il ordonna même des divertissemens pendant le tems de son absence. Sous l'Empereur Trajan il sembloit que cette folie eût quitté les Romains tout à coup. On pria cet Empereur de chasser de Rome les Pantomimes : demande qu'on n'avoit jamais faite auparavant. Pline le Jeune, dans le panégyrique de Trajan, rend ce témoignage au peuple (*a*), qui dédaigne, dit-il, aujourd'hui ces arts efféminés, ces attachemens qui faisoient honte au siécle, & qui ne peut même les

(*a*) *Idem populus ille.... nunc in Pantomimis quoque aversatur & damnat effeminatas artes & indecora sæculo studia.*

ſouffrir dans les Pantomimes. Ce changement ſubit & étonnant ne fut pas de longue durée ; on avoit déja repris entiérement le goût des Pantomimes ſous Antonin ; mais il en faut convenir, l'opprobre des Romains, c'eſt d'avoir chaſſé de Rome, ſous l'Empereur Conſtance, les Philoſophes, ſous prétexte que l'on craignoit la famine, & d'y avoir néanmoins conſervé ſix mille Pantomimes qui ne furent point troublés dans leurs Spectacles. Ammien Marcellin reproche avec raiſon ce trait au peuple Romain (*a*). Rien ne marque mieux l'aviliſſement où étoit tombée la Phi-

(*a*) Il dit : *Tria millia ſaltatricum ne interpellata quidem, totidemque remanſiſſe magiſtros.* Ferrarius y ajoute : *Hoc eſt, trium Pantominarum millia, totidemque Pantomimos in urbe retentos.*

loſophie ; on lui préféroit des danſes & des farces.

Il nous reſte encore à dire quelque choſe des troubles auxquels les Pantomimes ont donné lieu. Nous avons déja fait remarquer qu'un Pantomime excelloit dans le Tragique, & qu'un autre l'emportoit dans le Comique, ce qui les rendoit rivaux & ennemis. Pilade, par exemple, danſoit mieux le Tragique que Batille, & celui-ci ſurpaſſoit Pilade dans le Comique (*a*); ce qui occaſionnoit des

(*a*) *Athenæ.... Lib. I. Cap.* 17. *Fuit autem Piladis ſaltatio faſtuoſa, operoſa, movendis affectibus idonea; Bathilli verò hilarior, ut quæ ſaltationi ritè geſticulationem corporis accommodaret.* Mais nous ne comprenons pas comment ce paſſage s'accorde avec un autre qui le précéde, le voici : *Saltationis Tragicæ quæ inolevit Athenaci ſeculo, is primum Autorem fuiſſe tradit Bathillum Alexandrinum quem rectè ſaltaſſe affirmat Seleucus.*

disputes que leurs disciples héritoient d'eux. La faveur du peuple fut partagée de la même maniere ; les uns étoient pour Bathille & ses successeurs; les autres pour Pilade & pour ceux qui le suivoient dans ce genre; enfin ceux-ci préféroient les Pantomimes Tragiques, & ceux-là ne goutoient que les Pantomimes Comiques. Ceux qui s'étoient rendus célèbres dans ces genres opposés se proposoient souvent des especes de duels, mais où il ne s'agissoit que de sçavoir qui des deux pourroit représenter la piece avec le plus d'applaudissement & avec le plus de vivacité. Ils jouoient tour à tour, & le peuple décidoit. C'est ainsi que Batille & Pilade se firent un défi & se disputerent qui des deux ren-

droit le mieux la Tragédie d'Agamemnon. On couronnoit auſſi ces Pantomimes vainqueurs, comme Calliaque l'a très-bien prouvé contre le ſentiment que ſemble avoir eu Lucien. Calliaque tire ſes preuves de différentes inſcriptions; mais cette émulation qui devoit avancer les progrès de leur art eut ſouvent des ſuites très-funeſtes. Ces défis publics & ces combats de talens, pour me ſervir de ce terme, dégénererent plus d'une fois en de vrais combats. Les Pantomimes rivaux ſe battoient ſouvent ſérieuſement derriere le Théâtre dans les couliſſes ou dans les foyers: dès que les ſpectateurs ſçavoient la cauſe du tumulte, ils ſe mêloient de la querelle; chaque Pantomime avoit ſes partiſans,

& les partisans avoient leurs amis ; ainsi une querelle particuliere devenoit bien-tôt un tumulte général, & quelque fois ceux qui prenoient le parti des Acteurs poussoient la fureur & la violence plus loin que ne faisoient les Acteurs eux-mêmes qui se battoient & qui étoient l'origine de tout le désordre.

Mais ce qui paroîtra singulier, ce sont les impressions que faisoit sur le peuple le Spectacle seul des Pantomimes. Les passions Théâtrales passoient dans tous les cœurs. Ou le peuple Romain étoit bien susceptible, ou les Pantomimes avoient des talens bien merveilleux. Représentoit-on Ajax en fureur, le Pantomime déployoit ses talens & jouoit le furieux, le peuple suivoit les mouvemens du Pan-

tomime, & devenoit furieux avec lui; les Spectateurs jettoient de grands cris & mettoient bas leurs habits (*a*) pour être plus disposés au combat. Je ne dis rien qui ne soit attesté des meilleurs Auteurs; mais la férocité est peut-être naturelle à l'homme; le peuple n'avoit alors que cette occasion de se mettre en fureur, aussi ne manquoit-il pas d'en profiter; on se battoit dans l'hôtel de la Comédie Pantomime, on y faisoit voler les pierres, on cassoit les bancs, on arrachoit les cloisons, on s'armoit de ces débris, on en faisoit des massues avec lesquelles on assommoit ses rivaux, ou des javelots que l'on lançoit sur eux; les coups ne tomboient pas seulement sur la populace,

(*a*) Lucien, Loc. cit. pag. 148.

mais des perſonnes de la premiere diſtinction retournoient ſouvent chez eux couverts de bleſſures (*a*) ; l'allarme fut quelque fois ſi grande que l'on fut obligé pour l'appaiſer de commander quelques Légions, comme il arriva ſous l'Empereur Tibere. Mais ce fut ce qui augmenta le déſordre (*b*).

(*a*) Cette ſorte de bataille étoit un divertiſſement particulier pour l'Empereur Néron, il aimoit à jetter lui-même parmi le peuple des pierres & des morceaux de bancs ſans que l'on s'en put appercevoir. *Sueton. in Nerone Cap. 26. Interdiù quoque clam geſtatoria ſella delatus in Theatrum, ſeditionibus Pantomimorum ex parte proſcenii ſuperiori, ſignifer ſimul ac ſpectator aderat; & cùm ad manus ventum eſſet, lapidibuſque & ſubſelliorum fragminibus decerneretur, multa & ipſe jecit in populum, atque etiam Prætoris caput conſauciavit.*

(*b*) Voyez Tacite *in Annal. Loc. cit. 77. Theatri licentia, proximo priore anno cœpta graviùs tunc erupuit, occiſis non modò è plebe, ſed militibus & Centurione, vulnerato*

On se battoit aussi avec les soldats qui n'étoient venus que pour rétablir le calme. Nous trouvons dans l'histoire que dans les combats on a tué souvent des soldats & des Officiers, & blessé le Commendant lui-même. Il est aisé de comprendre que dans un tumulte si violent, il y avoit une grande quantité d'hommes qui restoient sur le champ de bataille. L'endroit de Tacite que nous venons de citer nous fait voir que les soldats & les personnes du peuple étoient également les victimes du désordre : il y avoit des deux côtés un grand nombre de blessés & de morts. Que l'on ne s'étonne donc plus si fort des

Tribuno, Prætori ac Cohortis, dum probra in Magistratus & dissensionem vulgi prohibent.

tumultes qui arrivent aux Spectacles d'Angleterre ; ils ne ſont point dans nos mœurs, mais ils ſont dans celles des Romains. Si le peuple Anglois lui reſſemble en cela, doit-on le traiter de barbare ; qui a jamais donné ce nom au peuple Romain pour qui toutes les nations étoient barbares, & qui néantmoins étoient très-portés à la violence & à la fureur. On ne voit pas que les Anglois ayent jamais été auſſi loin dans la paſſion des Spectacles ; mais nous ne pouvons nous empêcher de faire ici l'éloge des mœurs Françoiſes. Les Auteurs ont à Paris chacun leurs partiſans, il y a toujours des cabales, mais elles n'excitent que des combats d'eſprit.

Rapportons ici une diſpu-

te moins funeſte que celle dont nous venons de rendre compte ; la Scene eſt en Arménie. Nous trouvons dans Appien (*a*) que Surena Général d'Orodes Roi d'Arménie, ayant défait entiérement Craſſus, en envoya la tête à ſon Roi. Quand elle arriva Orodes étoit à table, & le Pantomime Jaſon répréſentoit dans ce moment la Tragédie d'Agave; il en étoit à l'endroit où elle portoit par-tout la tête de ſon fils Penthée qui avoit été tué. Pour repréſenter plus pathétiquement, Jaſon prit la tête de Craſſus, & ſe mit à chanter à haute voix. (*b*)

Le Pantomime danſant après

(*a*) *Appianus in Lib. Parth. p. m. 938.*
(*b*) *Ferimus ex montis ambitu nuper cæſam venationem optimam.*

cela ces mots (*a*); *Ferimus ex montis ambitu, &c.* Naxartes qui avoit tué Craſſus de ſa propre main, prit cela pour une inſulte, ſe leva bruſquement, & ôta des mains du Pantomime la tête de Craſſus.

On n'aura pas de peine à concevoir comment les Pantomimes ſont enfin devenus aſſez hardis pour oſer même exciter des troubles. Auguſte avoit défendu (nous l'avons déja remarqué plus haut) de punir les Pantomimes avec des verges, & de les traiter en cela comme des Eſclaves; il les avoit auſſi exceptés de la Juriſdiction des Magiſtrats de Rome, ſur-tout des Préteurs; ainſi Hilas ne put être puni que par l'ordre direct & immédiat d'Auguſte. Les

(*a*) *Meus, meus, hic honor.*

Pantomimes avoient pénétré que les Empereurs avoient intérêt de les favoriser, & que des hommes qui contribuoient beaucoup à rendre le peuple efféminé, étoient néceſſaires à l'Empire. Tel étoit en effet le but des Empereurs, & Pilade l'avoit même reproché ouvertement à Auguſte. C'eſt ſur quoi ſe fondoient les Pantomimes; c'eſt de là qu'ils ne craignoient pas même de paſſer les bornes, & de mettre la Cour dans la néceſſité de les punir. Ajoûtez à cela que l'on ne rapportoit pas toujours aux Empereurs tout ce qui ſe paſſoit à chaque repréſentation des Pantomimes; il auroit fallu ne faire que cela, & quel emploi pour un homme d'être l'éternel accuſateur des Acteurs Pantomimes

tomimes. Il eſt vrai que les Préteurs ne reſtoient pas toujours tranquilles, ils faiſoient des remontrances, tantôt à l'Empereur même & tantôt au Sénat (*a*); mais les Préteurs ſe laſſoient ſouvent de ſe plaindre, d'autant plus que l'on n'avoit point quelque fois d'égard à leurs remontrances; mais ce qui autoriſoit le plus la licence des Pantomimes, c'étoit le grand privilege que leur avoit accordé Auguſte. Ce fut par cette raiſon que le Sénat s'efforça de leur ôter ce privilege ſous l'Empereur Tibere; mais le Tribun du peuple, Halerius Agrippa, s'y oppoſa fortement, & tout demeura dans l'état où l'avoit mis Auguſte ſans que Tibere y voulut rien chan-

(*a*) *Sueton. in Aug. Cap.* 45.

ger (*a*) ; ainſi les Préteurs ne recouvrerent point le droit de punir les Pantomimes, & leur châtiment dépendit toujours des Empereurs ſeuls.

Il eſt vrai que les Empereurs les traiterent quelque fois rigoureuſement & leur rendirent juſtice. Les Auteurs ne nous parlent que de deux crimes pour leſquels les Pantomimes ont de tems en tems éprouvé le reſſentiment des Empereurs ; ce fut la débauche ſcandaleuſe & le trouble du repos public.

(*a*) *Tacitus Annal. loc. cit. Cap. 77. Actum de ea ſeditione apud patres, dicebanturque ſententiæ, ut Prætoribus jus virgarum in Hiſtriones eſſet. Interceſſit Halerius Agrippæ Tribunus plebis, increpituſque eſt Aſinii Galli oratione, ſilente Tiberio, qui ea ſimulacra libertatis Senatui præbebat. Valuit tamen interceſſio, quia Divus Auguſtus immunes verberum Hiſtriones quondam reſponderat, neque fas Tiberio infringere dicta ejus.*

On peut ajouter une troiſieme cauſe qui contribua beaucoup à les faire punir. Ils oſoient mettre ſur la Scene des ſatires contre le Magiſtrat de Rome. Nous venons de voir que l'Empereur Tibere fit marcher les ſoldats contre le peuple, ce fut principalement à cauſe de quelques injures contre le Magiſtrat, qui avoient été haſardées ſur le Théâtre & applaudies du peuple (*a*). Il eſt probable que cet Empereur a fait reſſentir les effets de ſa colere aux Pantomimes; mais ceux-ci ont-ils mis le comble à leur audace? Ont-ils critiqué les Empereurs eux-mêmes? c'eſt ce que je n'entreprendrai pas d'examiner. Je ſçais que l'on accuſe Datus d'avoir repréſenté les débauches

(*a*) *Tacitus in Annal. Lib. I. Cap. 77.*

de l'Empereur Néron. Suetone appelle ce Datus *Hiſtrionem Atellanarum*, & ſi l'on entend par ces mots un Pantomime, Datus n'aura pas été le ſeul qui ait eu cette hardieſſe. Heloidius reprocha à l'Empereur Domitien ſon divorce & l'opprobre de ſon lit d'une maniere bien ingénieuſe dans une piece Attellanique (*a*), le ſujet étoit Paris & Oenone. Le Pantomime, dont la femme de Domitien avoit été amoureuſe, s'appelloit auſſi Paris, ce qui donna lieu à des railleries du Pantomime, qui lui couterent la vie. Mais les ſupplices les plus ordinaires dont on puniſſoit les Pantomimes (*b*) étoient

(*a*) *Suetonius in Nerone, Cap.* 39. *& in Domitiano, Cap.* 10.

(*b*) *Suetonius in Auguſto, Cap.* 45. *Hiſ-*

le fouet & l'exil. Hilas fut fouetté sous l'Empereur Auguste, malgré le privilege que cet Empereur avoit accordé aux Pantomimes, & la honte de cette sorte de supplice. Ce fut un Préteur qui accusa Hilas; on peut en conclure que ce Pantomime avoit aussi osé attaquer des personnes de la Magistrature. Au reste, nous ne trouvons nulle part quel fut

trionum licentiam adeo compescuit, ut Stephanionem togatarium, cui in puerilem habitum circumtonsam matronam ministrasse compererat, per trina Theatra virgis cæsum relegaverit; Hilam Pantomimum, querente Prætore in atrio domus suæ, nemine excluso, flagellis verberaverit, & Piladem urbe atque Italia submoverit. Il est remarquable qu'Auguste ne fit pas punir Hilas avec des verges, mais avec un fouet, ce qui rendit le supplice beaucoup plus infâme. Nous ne nous arrêterons pas à déterminer ici la différence de ces deux châtimens, & nous renvoyons à cet égard les Lecteurs à Ausonius Popma.

ſon crime, mais il fallut que ce fut quelque choſe de bien grave puiſque l'Empereur n'eut point d'égard au decret qu'il avoit rendu lui-même, & qui exemtoit les Pantomimes du ſupplice des Eſclaves. Parmi les Pantomimes qui ont été exilés, nous avons déja compté Pilade ; Auguſte le chaſſa de Rome & de toute l'Italie. Il lui fit grace en ne lui défendant d'habiter que Rome & l'Italie ; d'autres Romains, & entr'autres le malheureux Ovide ſi digne d'un traitement plus doux, furent exilés beaucoup plus loin. Mais nous croyons avoir aſſez parlé de ce qui eſt arrivé à quelques Pantomimes, embraſſons à préſent toute la Troupe des Pantomimes, & décrivons ſes différens états.

Sous différens Empereurs ils furent traités bien différemment; chassés par un Empereur ils étoient rappellés par son successeur. Les avantures si variées des Pantomimes, leur prospérité, & ces revers qui se succédoient si rapidement serviront en quelque sorte d'épisode à cette dissertation. Il étoit naturel de la terminer par l'examen de ce qui a pu engager les Empereurs à maltraiter les Pantomimes, à les exiler, enfin à les exterminer.

Les beaux jours des Pantomimes, furent sous le regne d'Auguste; ils se virent alors très-considérés; il n'a jamais envoyé en exil que le Pantomime Pilade, qu'il a même rappellé peu de tems après. Mais la prospérité de ces Ac-

teurs dura peu; l'Empereur Tibere les chaſſa tout-à-fait de Rome & de l'Italie, ſur les plaintes réitérées que lui firent les Préteurs de la vie débauchée que menoient les Pantomimes, & des tumultes qu'ils occaſionnoient; le fait eſt conſacré dans Tacite & dans Dion Caſſius, nous l'avons déja remarqué plus haut. Mais Caligula changea le ſort des Pantomimes, il les rappella à Rome, & les comblant de ſes faveurs les fit conſidérer du peuple, & leur donna l'occaſion d'acquérir des richeſſes immenſes (*a*). Sous l'Empereur Néron ils furent encore obligés de

(*a*) *Dio Caſſius Caligul.* d'abord du commencement, *nunc ſtatim revocatis Hiſtrionibus, equis, gladiatoribuſque & aliis hujus modi rebus immodicè pecuniam impendens, &c. Conf. Seneque de ira, Lib. I. in fine.*

quitter

quitter Rome (*a*) ; il y a pourtant apparence que Néron leur pardonna & leur rendit sa faveur. Suetone dit à la vérité dans le 16 Chapitre que Néron avoit chassé les Pantomimes, puis il ajoûte peu après que cet Empereur fréquentoit leurs Spectacles, qu'il avoit voulu y danser lui-même dans des pieces Pantomimes; enfin qu'il avoit fait assassiner un Pantomime nommé Paris, dont il étoit jaloux (*b*). Tacite (*c*) semble assurer la même chose dans l'endroit que voici : *Acne modica quidem studia plebis exarsere, quia redditi quanquam scenæ Pantomimi, certaminibus sacris prohibebantur.* On voit par ce pas-

(*a*) *Suetonius in Nerone, Cap. 16. Pantomimorum factiones cum ipsis simul relegatæ.*
(*b*) *Suetonius Loc. cit. Cap. 26 & 54.*
(*c*) *Annal. Lib. XIV. Cap. 21.*

lage qu'il fut permis aux Pantomimes de reparoître sur la Scêne, & qu'ils furent néantmoins exclus des combats sacrés. Tacite parle des *Quinquennalia*, jeux qu'Auguste avoit introduits à la maniere des jeux Olympiques, & pour célébrer la mémoire de la Bataille d'Actium. Il faut pourtant remarquer ici que quelques Commentateurs entendent par cet endroit de Tacite que Néron avoit seulement défendu aux Pantomimes de jouer publiquement, sans les avoir jamais chassés de Rome. Sous l'Empereur Domitien le Théâtre public fut ôté aux Pantomimes; à peine les laissoit-on représenter dans des maisons particulieres (*a*). Mais leur for-

(*a*) *Obtinuit aliquis* (*scil. Tiberius, Nero*

tune changea encore de face. Nerva leur rendit toute liberté & céda en cela aux prieres du peuple ; mais Trajan les exila ensuite, & ce fut ce même peuple qui demanda leur exil. Il paroît que les Romains prirent alors tout à coup du dégout &

& *Domitianus*) *ut spectaculum Pantomimorum populus Romanus tolli pateretur, sed non obtinuit ut vellet,* (*scil. populo invito*) *Rogatus es tu, Trajane, quod cogebat alius, cœpitque esse beneficium, necessitas fuerat. Neque enim à te minore consensu ut tolleres Pantomimos, quam à patre tuo* (*Nervam putas*) *ut restitueret exactum est, utrumque rectè; nam & restitui oportebat, quos sustulerat malus Princeps* (*Domitianus*) *& tolli restitutos. In his enim quæ à malis bene fiunt, hic est modus ut appareat Autorem displicuisse non factum. Idem ergo populus ille aliquando scenici Imperatoris spectator & adplausor, nunc in Pantomimis quoque aversatur & damnat effeminatas artes & indecora seculo studia. Plin. Panegyr. c. 46.* Ce passage renferme les preuves de tout ce que nous avons dit de Domitien, de Neron & de Trajan.

de l'averſion pour les farces & les indécences des Pantomimes. C'eſt de là qu'on croit que les Pantomimes ont été entiérement exterminés par l'Empereur Trajan. Ce ſentiment eſt celui de Ferrarius, pour ne point parler des autres Auteurs, peut-être les Pantomimes de ce tems-là ont-ils été entierement diſperſés & détruits; mais il s'en faut de beaucoup que les Pantomimes en général ayent ceſſé à cette époque; car on trouve qu'il en eſt fait mention ſous Marc Antonin le Philoſophe (*a*) dont l'épouſe Fauſtine, comme nous l'avons déja obſervé plus haut, devint amoureuſe d'un Pan-

(*a*) *Julius Capitolinus in Marco Anton. Philoſ. Cap.* 23.

tomime. Cet Empereur eut le même sort que Domitien, mais Domitien n'étoit pas Philosophe, il se laissa entraîner par le préjugé, & ne supporta point patiemment l'affront prétendu que lui fit sa femme; elle préféra à son époux Empereur le Pantomime Paris. Les vertus & les défauts des Grands sont toujours publics. L'amour de l'Impératrice fit de l'éclat, Domitien l'apprit peut-être le dernier, mais il l'apprit enfin & il répudia sa femme; il l'aimoit & il la reprit bien-tôt; mais Antonin se comporta avec plus de constance, de modération & de dignité. Les débauches de sa femme étoient publiques, il s'en entretenoit lui-même avec ses amis; un d'eux lui dit: ré-

pudiez la, Seigneur, si vous êtes assez généreux pour lui faire grace, & pour ne point la faire condamner à la mort qu'elle mérite; mais si je la répudie, reprit Antonin, ne dois-je pas lui rendre la dot? Cette réponse est très-sage & très-belle. C'étoit en effet cette femme qui avoit reçu l'Empire de ses ayeux, & qui l'avoit remis à Antonin. Si supporter patiemment de pareilles injures est le fruit de la Philosophie, ce siécle-ci est fertile en Philosophes. Il a plus de sages que n'en ont jamais eu Athenes & Rome, & jamais la sagesse n'a été mise à plus d'épreuves. Mais Domitien avoit le caractere Espagnol ou plutôt Italien. On peut juger par un trait de quelle maniere il

traita Paris. Le Pantomime avoit un écolier tout jeune, & dans lequel on remarquoit les talens, & même les traits du maître (*a*). Domitien le fit tuer par cette raison seule ; peut-être craignoit-il qu'il ne rallumât le feu de l'Impératrice. La jalousie de Domitien & le déréglement de l'Impératrice furent peut-être les principales raisons qui firent défendre alors aux Pantomimes d'avoir un Théâtre public. L'histoire nous apprend qu'il y a eu encore des Pantomimes sous l'Empire de Carus & de ses fils. Voyez

(*a*) *Uxorem Domitiam Paridis Histrionis amore deperditam repudiavit, intraque breve tempus impatiens dissidii, quasi efflagitante populo reduxit. Sueton. Cap. III.*

Idem, C. 10. *Discipulum Paridis Pantomimi, impuberem adhuc, & tum maximè ægrum, quod arte formaque non absimilis magistro videbatur, occidit.*

Flavius Uopiſcus (*a*), ce qui eſt une nouvelle preuve de ce que nous avons avancé plus haut, que Trajan ne les a pas tous exilés, ou que les Empereurs ſuivans les ont de tems en tems rappellés. On les trouve auſſi dans Ammien Marcellin ſous l'Empereur Conſtance. Rome eut alors ſix mille Pantomimes (*b*).

(*a*) *Flavius Vopiſcus in Carin. Cap.* 19. *Exhibuit item centum Salpiſtas uno crepitu concinnentes, & centum Camptaulas, Choraulas centum, etiam Pithaulas centum, Pantomimos & Gymnicos mille.*

(*b*) Il étoit même aſſez difficile d'exterminer tous les Pantomimes puiſque la plupart étoient des Eſclaves; or chacun cherchant à conſerver ſon bien, il eſt probable que pluſieurs Romains ont gardé leurs Pantomimes domeſtiques. Trajan un des meilleurs Empereurs, le leur aura permis; il n'aura point voulu ruiner ſans raiſon des Citoyens; ainſi il eſt toujours reſté dans Rome des germes de cette ſorte de Spectacles.

FIN.

APPROBATION.

J'AI lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier un Manuſcrit intitulé *Recherches Hiſtoriques ſur les Mimes & les Pantomimes*, dans lequel je n'ai rien trouvé qui en puiſſe empêcher l'impreſſion. A Paris, ce 15 Novembre 1750. JOLY.

254-954